



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة زيان عاشور-الجلفة

Université Ziane Achour –Djelfa

كلية علوم الطبيعة و الحياة

Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Département des Sciences Agronomiques et Vétérinaires

Projet de fin d'étude

En vue de l'obtention du Diplôme de Master

Filière : Sciences Agronomiques

Spécialité : Economie Rurale

Thème

Évaluation rétrospective des projets de proximité et de
développement rural intégré (PPDRI) dans la wilaya de Djelfa

Réalisé par : DJARALLAH Asma & HERMAS Souhila Dallal

Jury d'évaluation :

Président	Komi Abdo Atchemdi	Pr - Université Ziane Achour - Djelfa
Promoteur	HADJADJ Kouider	MCB - Université Ziane Achour - Djelfa
Examineur	Medouni Yamina	MAA - Université Ziane Achour - Djelfa
Examineur	Ghazi Meriem	MAA - Université Ziane Achour - Djelfa

Année universitaire : 2020/2021

REMERCIEMENTS

Nous remercions en premier lieu dieu, tout puissant de nous avoir donné la santé et la volonté d'entamer et de terminer ce mémoire.

Nous adressons nos vifs remerciements à Monsieur HADJADJ Kouider de l'encadrement, la patience, la rigueur et la disponibilité durant la préparation de ce travail.

Nos remerciements s'adressent au professeur Komi Abdou Atchemdi de nous faire l'honneur d'être le président de ce jury.

On tient aussi à remercier spécialement madame Medouni Yamina et Madame Ghazi Meriem, d'avoir accepté volontairement et aimablement d'examiner cette contribution.

Nos remerciements s'adressent également à tous les cadres techniques de la conservation des forêts de Djelfa pour leurs générosités et la grande patience dont ils ont su faire preuve malgré leurs charges professionnelles.



Nous dédions ce travail à :

- ✚ Nos parents
- ✚ Nos frères et sœurs
- ✚ Nos professeurs de la spécialité économie rurale à
l'université de Djelfa
- ✚ Nos amis de la promotion 2020- 2021

Sommaire

Introduction générale	1
CHAPITRE 1 : Aperçu général sur la wilaya de Djelfa	3
1.1 Situation géographique	3
1.2 Géologie et géomorphologie	4
1.3 Hydrographie	5
1.4 Pédologie.....	6
1.4.1 Les sols calcimagnésiques carbonatés	6
1.4.2 Les sols halomorphes	6
1.4.3 Les sols hydromorphes sales.....	6
1.4.4 Les sols peu évolués d'apport alluvial	6
1.4.5 Les sols minéraux bruts d'apport éolien.....	6
1.4.6 Les sols peu évolués d'apport alluvial	6
1.5 Patrimoine forestier	6
1.5.1 Forêts	6
1.5.2 Formations steppiques.....	7
1.6 Cadre climatique	8
1.7 Cadre socioéconomique	8
1.7.1 Population	8
1.7.1.2 Aperçu général	8
1.7.1.1 Evolution de la population	8
1.7.2 Agriculture	9
1.7.2.1 Occupation des terres	9
1.7.2.2 Production végétale.....	9
1.7.2.3 L'élevage.....	10
1.7.2.4 Production animale	11
1.8 Problématique de désertification dans la wilaya de Djelfa	12
CHAPITRE 2 : Présentation « PPDR »	13
2.1 La stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD)	13
2.2 Projets de proximité et de développement rural intégré.....	13
2.2.1 Définition	13
2.2.2 Les acteurs du PPDR	14
2.2.2.1 Le chef de Daïra.....	14

2.2.2.2 L'Equipe de projet	15
2.2.2.3 Le Facilitateur	15
2.2.2.4 L'animateur.....	15
2.2.2.5 Les banques.....	16
2.2.2.6 La cellule d'animation rurale (CAR)	16
2.2.2.7 Le Comité technique de Daïra (CTD).....	17
2.2.2.8 Le comité technique de Wilaya (CTW)	17
2.2.2.9 La cellule de Développement Rural de la Wilaya (CDRW).....	17
2.2.2.10 La commission nationale de développement rural.....	17
2.2.2.11 Le porteur de projet PPDRI	19
2.2.2.12 Le mouvement associatif	19
2.2.2.13 Les universités et établissements d'enseignement.....	19
2.2.3 Conception du projet PPDRI.....	20
2.2.3.1 Initiation et définition du territoire.....	20
2.2.3.2 Préparation du projet par la cellule d'animation rurale communale.....	20
2.2.3.3 Enquête du groupe et enquête de ménages	20
2.2.3.4 Formulation du PPDRI.....	20
2.2.3.5 Confirmation du projet par le comité technique de daïra.....	21
2.2.3.6 Validation du projet par le comité technique de wilaya.....	21
2.2.3.7 Approbation du projet par le Wali	21
2.2.3.8 La déclaration de lancement du projet	21
2.2.3.9 La réalisation du programme d'actions	21
2.2.3.10 La réception des travaux et service fait.....	21
2.2.3.11 Le paiement des travaux	22
2.2.3.12 La modifications du PPDRI	22
2.2.3.13 La clôture du PPDRI	22
2.2.3.14 Suivi- évaluation et contrôle du PPDRI.....	22
CHAPITRE 3 : Méthodologie d'évaluation « concepts et principes »	24
3.1 Cadre conceptuel général	24
3.1.1 Le projet	24
3.1.2 Le programme	24
3.1.3 La politique	25
3.2 Présentation du concept « évaluation ».....	25
3.2.1 Définition du concept « évaluation »	25

3.2.2 Questions liées à l'évaluation	26
3.2.3 Typologie des évaluations.....	27
3.2.3.1 Type d'évaluations selon le moment de réalisation	27
3.2.4 Critères d'évaluation retenus	28
3.2.4.1 L'efficacité.....	28
3.2.4.2 La pertinence.....	28
3.2.4.3 Cohérence.....	28
CHAPITRE 4 : Résultats et discussions	30
4.1 Aperçu sur l'évaluation quantitative et qualitative au niveau national.....	30
4.2 Bilan physique.....	31
4.3 Bilan financier.....	33
4.4 Répartition des actions par thèmes fédérateurs	34
4.5 Indicateurs d'impacts	35
4.6 Analyse et évaluation des projets PPDRI dans la wilaya de Djelfa.....	37
4.6.1 Analyse de l'efficacité	37
4.6.2 Analyse de la pertinence	38
4.6.3 Analyse de la cohérence.....	39
Conclusion générale	41
Références bibliographiques	

Liste des figures

Figure 1. Situation géographique de la zone d'étude (Koussa & Bouziane, 2018)	3
Figure 2. Ensemble géomorphologique de Djelfa (Koussa & Bouziane, 2018).....	4
Figure 3. Réseau hydrographique de la région de Djelfa (Koussa & Bouziane, 2018)	5
Figure 4. Patrimoine forestier de la wilaya de Djelfa (C.F.D, 2017)	7
Figure 5. Carte de sensibilité à la désertification de la wilaya de Djelfa (A.S.A.L, 2010)	12
Figure 6. Schéma de conception d'un projet PPDRI (M.A.D.R, 2006).....	23
Figure 7. Articulation logique entre projet, programme et politique	25
Figure 8. Répartition des PPDRI Prévus par thème fédérateur	31
Figure 9. Illustration de quelques projets PPDRI réalisés (C.F.D, 2021)	33
Figure 10. Pourcentage de consommation par an	34
Figure 11. Répartition des actions par thèmes fédérateurs.....	35
Figure 12. Les taux de réalisation des indicateurs d'impacts ((2009/2014)	36
Figure 13. Actions PPDRI relatives à l'amélioration des revenus et conditions de vie de la population rurale à Djelfa (C.F.D, 2021)	39

Liste des tableaux

Tableau 1. Évolution de la population aux différents RGPH	9
Tableau 2. Production végétale enregistrée dans la wilaya de Djelfa.....	9
Tableau 3. Effectif du gros élevage et petit élevage dans la wilaya de Djelfa.....	10
Tableau 4. Production animale par commune dans la wilaya de Djelfa	11
Figure 5. Carte de sensibilité à la désertification de la wilaya de Djelfa (A.S.A.L, 2010).....	12
Tableau 5. Critères référentiels d'évaluation choisis	29
Tableau 6. Répartition des projets de proximité de développement rural intégré	30
Tableau 7. Actions PPDR ET PPLCD réalisées entre 2009 et 2014 à Djelfa	32
Tableau 8. Quelques indicateurs d'impacts prévus et réalisés.....	36
Tableau 9. Critères référentiels d'évaluation choisis	40

Liste des abréviations

ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage

C.F.D : Conservation des forêts de Djelfa APC : Assemblée populaire communal

CDRW : Cellule de Développement Rural de la Wilaya CTW : Comité technique de Wilaya

CTD : comité technique de Daïra

D.P.S.B : Direction de la programmation et du suivi du budget (ex DPAT)

DAS : Direction de l'action sociale

M.A.D.R : Ministère de l'agriculture et de développement rural

P.P.D.R.I : Projets de proximité et de développement rural intégré

P.P.L.C.D : Projets de proximité et de lutte contre la désertification

P.R.R : Politique de renouveau rural

PCD : Plan communal de développement

PSD : Programme Sectoriel de Développement

== == == == ==]
| Introduction générale]
== == == == ==]

Introduction générale

Avec près de 13 millions d'habitants, le monde rural en Algérie représente près de 40% de la population totale, et la part des ménages, constitués entre 7 et 8 personnes, représente 25% de la population rurale, avec une concentration beaucoup plus forte dans les communes rurales du Nord que du Sud (Chaib & Baroudi, 2014). Vu l'importance que jouent les espaces ruraux en Algérie, l'État a accordé une attention particulière au développement de ces derniers. Cet intérêt s'est manifesté par le lancement d'un vaste programme de soutien au renouveau rural qui vise à faire du monde rural un espace productif, attractif et intégré dans les dynamiques économiques régionales et nationales (Berkane & Moussaoui, 2012).

En outre, la politique algérienne de renouveau rural (PRR) est passée depuis l'indépendance (1962) jusqu'en 2014 par quatre phases bien distinctes, de l'autogestion et la révolution agraire (1962/1979), aux premières réformes de l'économie agricole étatique (1979/1999), jusqu'à la stabilisation, réconciliation nationale et actions d'urgence (2000/2008) et enfin la politique nationale de renouveau agricole et rural (2009/2014) (M.A.D.R, 2012).

La politique nationale de renouveau agricole et rural définit les grandes orientations des pouvoirs publics en direction des zones rurales algériennes (Souidi & Bessaoud, 2011). Cette politique dont l'objectif est de mettre en place une dynamique de promotion et de développement rural qui s'accommode à un développement économique global et national vise (Souidi & Bessaoud, 2011 ; Chaib & Baroudi, 2014) :

- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- La création d'emploi et de revenus par la diversification des activités économiques ;
- Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale ;
- La protection de l'environnement et la valorisation des patrimoines ruraux.

Les projets de proximité et de développement rural intégré (PPDRI) constituent l'outil privilégié d'exécution de cette politique nationale de renouveau agricole et rural. Dans ce contexte, s'inscrit notre travail qui vise à analyser la mise en œuvre de ces projets dans une région agro-sylvo-pastorale, c'est le cas de la wilaya de Djelfa.

Le présent travail est structuré en quatre chapitres. Dans le premier, nous abordons de façon détaillée la wilaya de Djelfa. Par la suite, dans le deuxième chapitre nous présentons les projets de proximité et de développement rural intégré « PPDRI »

Le troisième chapitre sera consacré à la description de la méthodologie d'évaluation adoptée. Enfin, cela nous amènera au dernier chapitre à présenter les résultats obtenus lors de cette contribution.

CHAPITRE 1

Aperçu général sur la wilaya de Djelfa

1.1 Situation géographique

La Wilaya de Djelfa, issue du découpage administratif de 1974, est située dans la partie centrale de l'Algérie du nord, au-delà des piémonts sud de l'Atlas Tellien sur un vaste espace de 33 236 km², soit 1,36 % du pays (Merabet, 2018). Elle se trouve au sud d'Alger, entre 33°35' et 36°12' latitude Nord et 2°, 5° longitude Est (D.S.A, 2017).

Elle est limitée (Figure 1):

- ✚ Au Nord par les wilayas de Médéa et de Tissemsilt
- ✚ A l'Est par les wilayas de M'sila et de Biskra
- ✚ A l'Ouest par les wilayas de Laghouat et de Tiaret
- ✚ Au Sud par les wilayas d'Ouargla, d'El oued de Ghardaïa

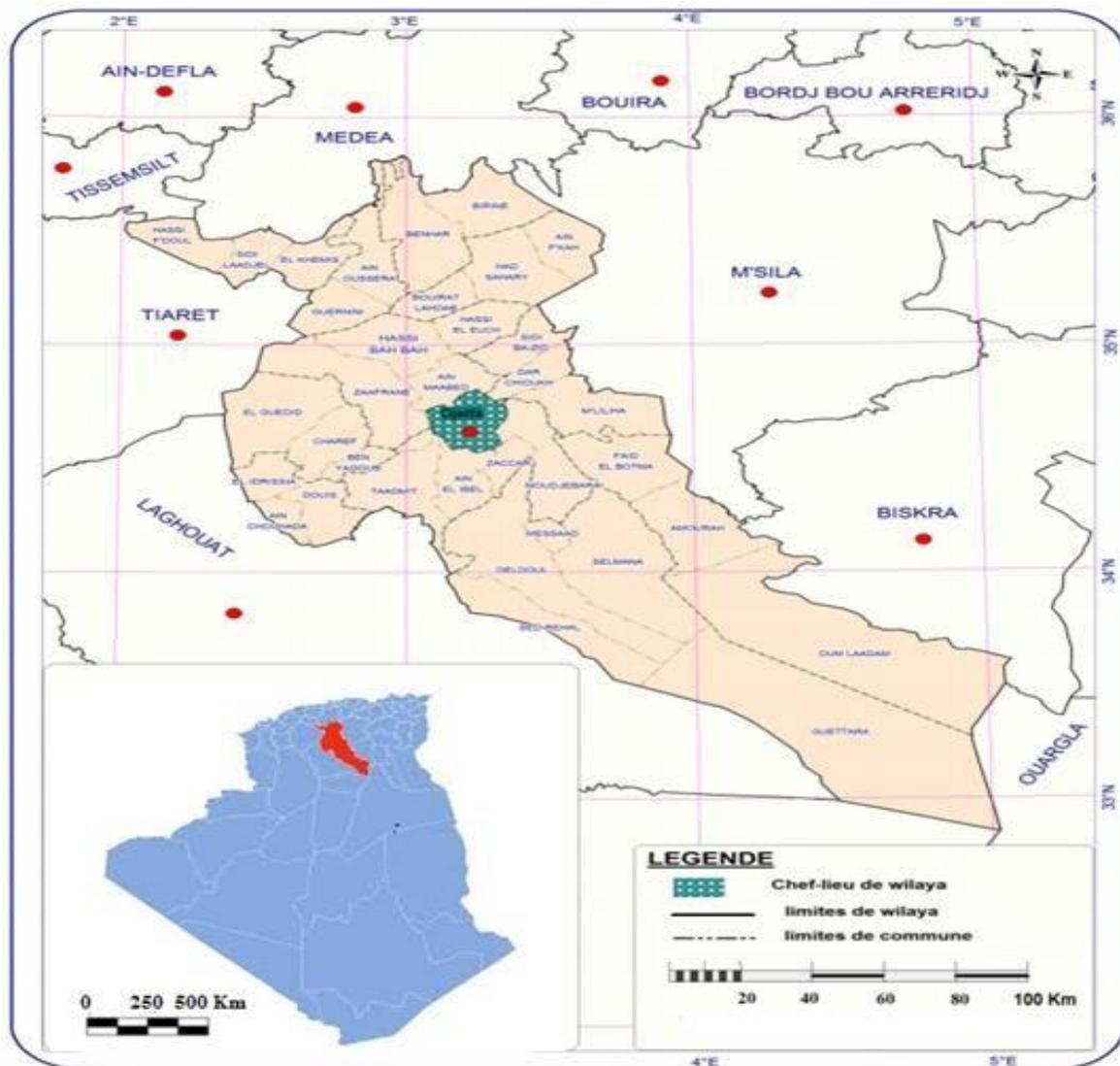


Figure 1. Situation géographique de la zone d'étude (Koussa & Bouziane, 2018)

1.2 Géologie te géomorphologie

La région de Djelfa fait partie de la chaîne des Monts de Ouled Nails qui constituant la partie centrale de l'Atlas Saharien. Les formations géologiques rencontrées sont datées de plusieurs âges à savoir : le jurassique, le crétacée, le tertiaire et le quaternaire (Pouget, 1980 ; A.N.R.H, 1994).

La Wilaya de Djelfa est constituée par une succession de dépressions plus ou moins fermées et compartimentées s'étageant progressivement entre 650 et 1400 m d'altitude. On distingue plusieurs formes de relief en suivant le cheminement nord-sud de la wilaya ; hautes plaines steppiques, chaînes montagneuse de l'Atlas Saharien (Monts de Ouled Nail) et le plateau sud atlasique (Kherfane, 2014). D'un point de vue géomorphologique, la zone en question est caractérisée par une alternance de roches dures à tendres : calcaires plus ou moins dolomitiques et grès, alternance grès parfois calcaires argiles, marnes et marno-calcaires (Pouget, 1980).

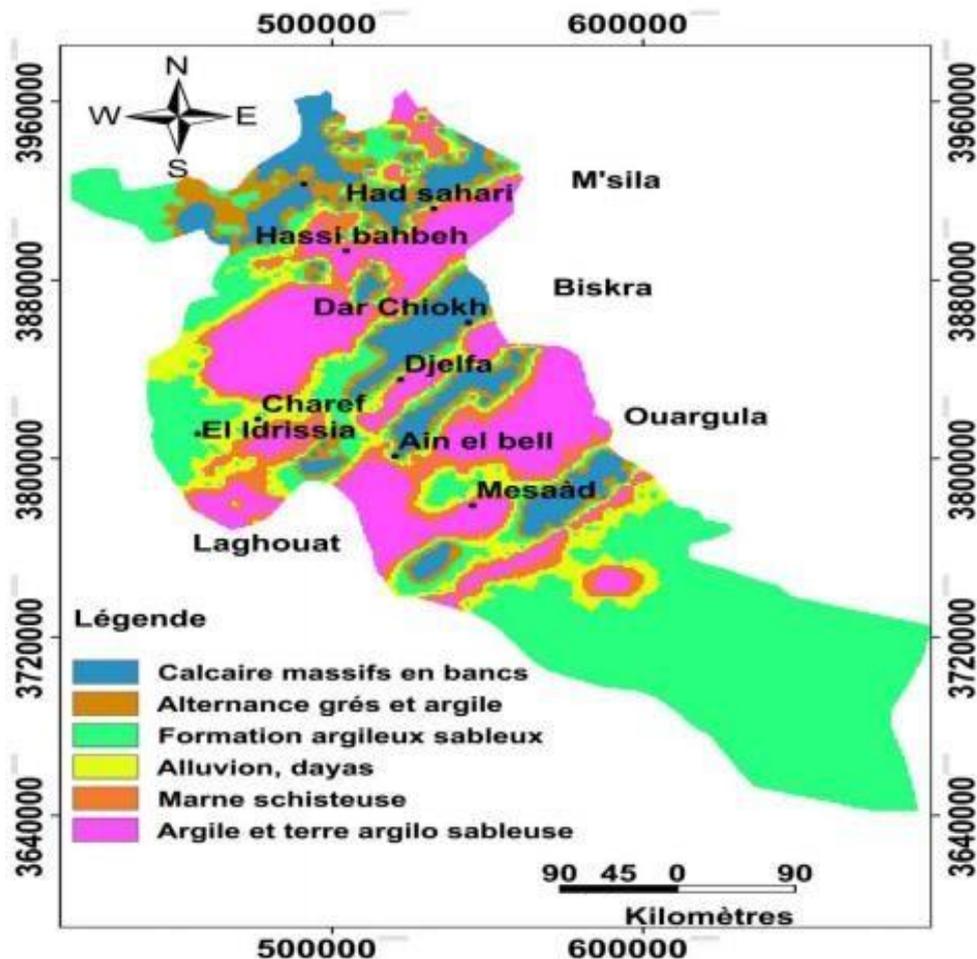


Figure 2. Ensemble géomorphologique de Djelfa (Koussa & Bouziane, 2018)

1.3 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la wilaya est en grande partie endoïque. Il est constitué principalement (Djaballah, 2008):

- ✚ Au Nord, le bassin versant du haut Cheliff qui chaîne les dépressions de la région de Ain Oussera
- ✚ Au Centre, le bassin fermé des chotts qui collecte, outre les eaux de la dépression des Oued Nail
- ✚ Au Sud, le bassin de l'Oued Djedi qui collecte les eaux de ruissellement du versant sud de l'Atlas Saharien

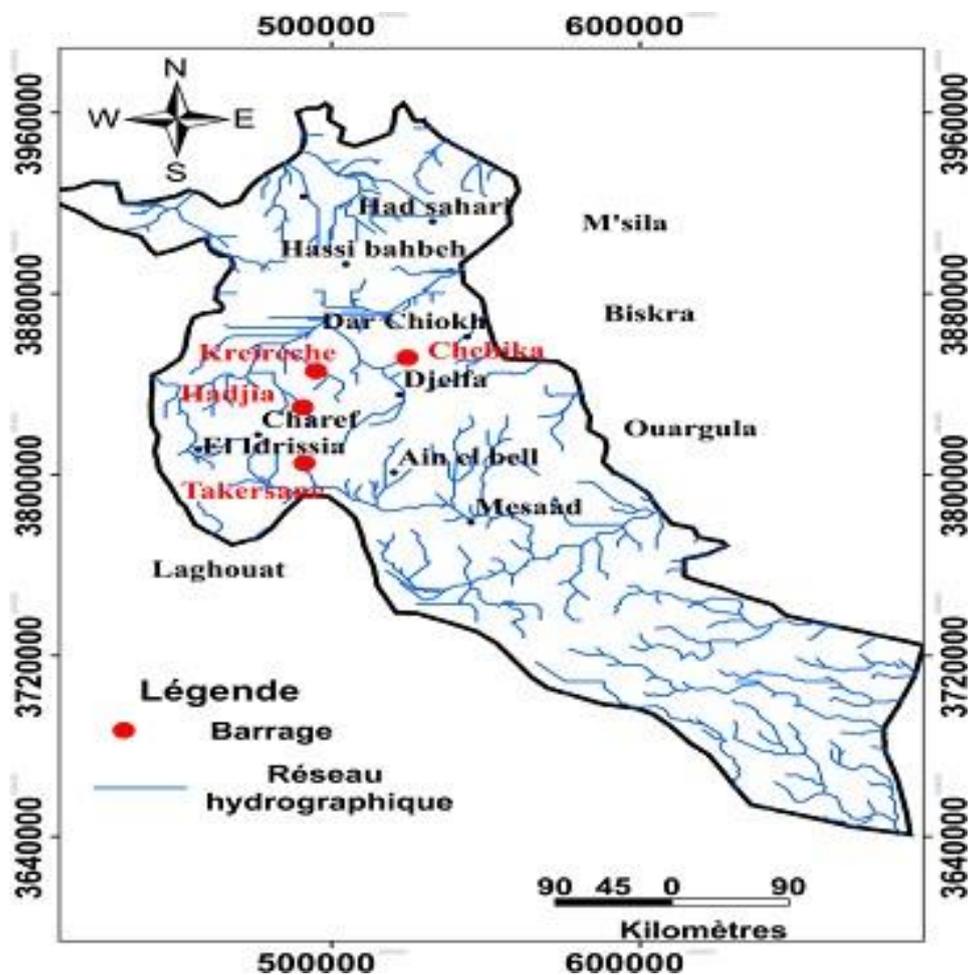


Figure 3. Réseau hydrographique de la région de Djelfa (Koussa & Bouziane, 2018)

1.4 Pédologie

La présentation pédologique de la wilaya de Djelfa est basée sur les travaux de Pouget (1980) et Halitim (1988). On peut ressortir les sol suivant :

1.4.1 Les sols calcimagnésiques carbonatés : Ce sont des sols bruns calcaires à croûte calcaire

1.4.2 Les sols halomorphes : Ce sont des sols sodiques dont la conductivité électrique est importante et la texture est sablo limoneuse. Ils sont localisés dans le Sebka et colonisés par une végétation halophile

1.4.3 Les sols hydromorphes sales : Ils occupent essentiellement les dépressions alluviales. Ils présentent une texture sableuse à argileuse présentant un horizon carbonaté blanc induré (encroûtement gypseux).

1.4.4 Les sols peu évolués d'apport alluvial : Les apports alluviaux sont récents sur ces sols qui occupent les lits des oueds, les zones d'épandages et les dayas. Ces sols sont occupés soit par la céréaliculture ou par une végétation poste culturale.

1.4.5 Les sols minéraux bruts d'apport éolien : Granulométriquement caractérisée par une faible fraction fine. La matière organique est insignifiante ainsi que la teneur en calcaire reste faible. Ils sont occupés par une végétation psammophyte.

1.5 Patrimoine forestier

1.5.1 Forêt

La wilaya de Djelfa est une des rares wilayas steppiques, possédant un patrimoine forestier assez important. Il constitue un rempart de lutte contre l'avancée du désert, et contribue dans l'équilibre écologique de la région, et dans la protection du milieu naturel.

Selon C.F.D (2017), la wilaya de Djelfa se caractérise par un patrimoine forestier assez important qui couvre une superficie de 210367 ha, dont 152753 ha de forêts naturelles essentiellement à base de pin d'Alep et 57361 ha de forêts artificielles. Le taux global de reboisement est estimé à 6.52 % par rapport à la superficie total de la wilaya.

1.5.2 Formations steppiques

Formation à base de graminées vivace (alfa, sparte, drin) et à base de chamaephyte vivaces (armoïse blanche, armoïse champêtre, zefzef...).

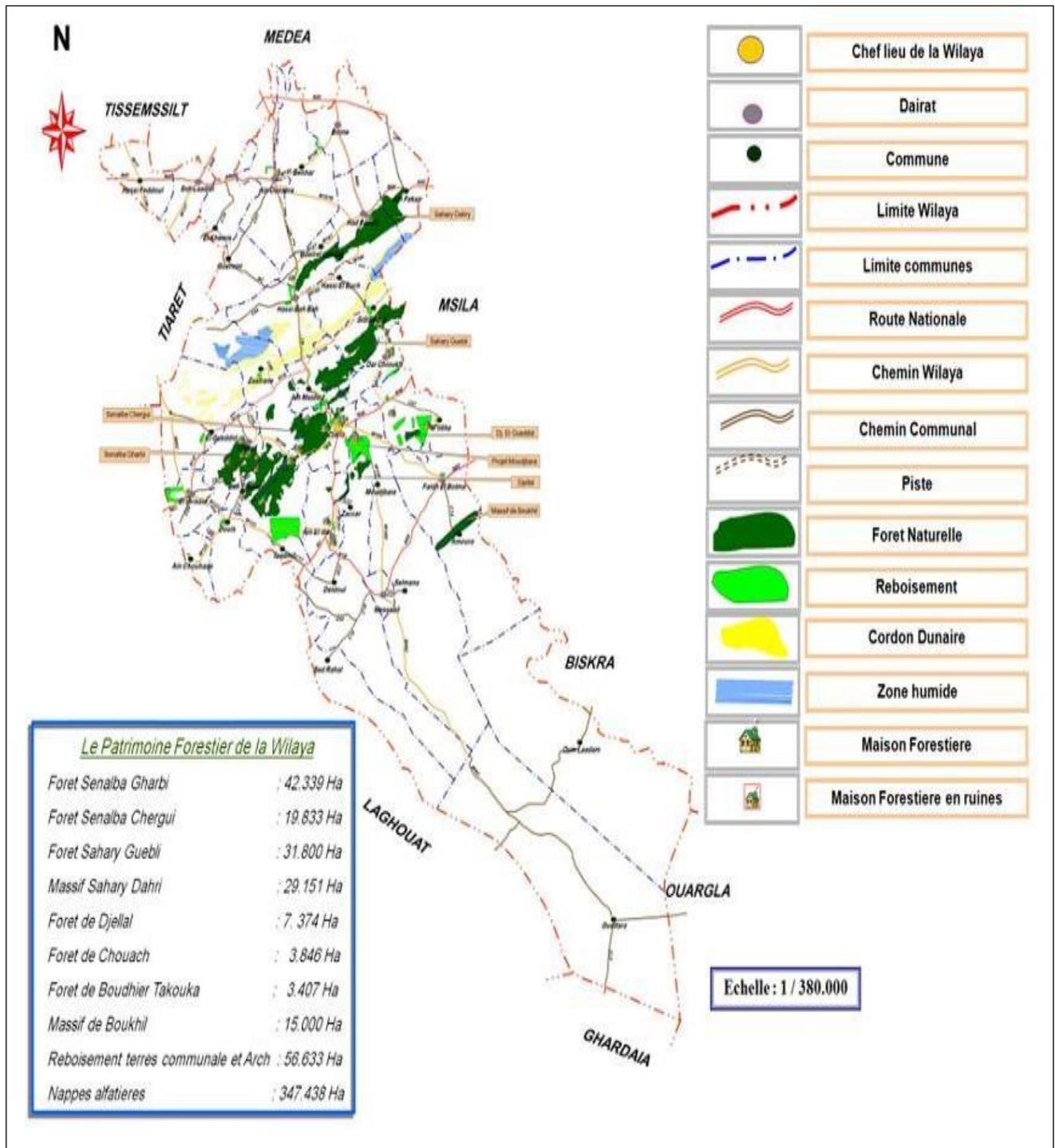


Figure 4. Patrimoine forestier de la wilaya de Djelfa (C.F.D, 2017).

1.6 Cadre climatique

La wilaya se caractérise par un climat de type continental semi-aride à aride :

- ✚ Des précipitations insuffisantes et à fortes variations saisonnières et annuelles oscillent entre 100 à 400 mm par an.
- ✚ Des hivers froids
- ✚ Des étés chauds et secs.
- ✚ Des gelées importantes et fréquentes en hiver et même au début du printemps. Leur fréquence est évaluée à une moyenne de 40 jours durant l'année.
- ✚ Des vents importants sur l'ensemble de l'année. Les vents dominants sont de direction Nord et présentent les mêmes traits généraux.

1.7 Cadre socioéconomique

1.7.1 Population

1.7.1.1 Aperçu général

Au 31/12/2017, la Wilaya compte une population estimée à 1 508 535 habitants. La commune du chef lieu de Wilaya compte une population de l'ordre de 478 453 habitants, ce qui représente 31,72 % de la population totale. Les quatre communes de Djelfa, Ain Oussara, Messaad et Hassi Bahbah totalisent une population de 846 868 habitants, soit 56,14 % de la population totale de la Wilaya. La densité moyenne de la Wilaya s'élève à 46,77 Hab/km² (D.P.S.B, 2018).

Sur les 1 508 535 habitants que compte la Wilaya, 1156 572 habitants résident dans les Agglomérations Chefs lieux (ACL) soit 76,67 %, 68 434 habitants dans les Agglomérations secondaires (AS), soit 4,54 % et 283 529 habitants dans la zone éparse (ZE), ce qui représente 18,79 % (D.P.S.B, 2018).

1.7.1.2 Evolution de la population

La population de la Wilaya de Djelfa a fortement évolué durant les différents recensements de la population effectués depuis l'indépendance. Sa population a connu une évolution importante, notamment après les années soixante (Tableau 1).

C'est ainsi que la population qui était de l'ordre de 241 849 habitants au RGPH 1966 est passée à 332 500 habitants au RGPH 1977, soit une évolution globale de l'ordre de 37,48%, ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 2,9%. Au RGPH de

l'année 1987, la population totale avait atteint 494 494 habitants, soit un accroissement global de l'ordre de 48,72%, ce qui se traduit par un taux d'accroissement annuel moyen de 4 %. La population enregistrée au RGPH 1998 était de 797 706 habitants, c'est-à-dire un accroissement global de 61,32%, et un taux d'accroissement annuel moyen de 4,4% par rapport au RGPH 1987. Au RGPH 2008, la Wilaya de Djelfa comptait une population de l'ordre de 1 090 578 habitants soit un accroissement global de 36,71% et un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 3,2 % (D.P.S.B, 2018).

Tableau 1. Évolution de la population aux différents RGPH

Périodes	Population	Taux d'accroissement Global	Taux d'accroissement annuel moyen
RGPH 1966	241 849	-	-
RGPH 1977	332 500	37,48	2,9
RGPH 1987	494 494	48,72	4,0
RGPH 1998	797 706	61,32	4,4
RGPH 2008	1 090 578	36,71	3,2

1.7.2 Agriculture

1.7.2.1 Occupation des terres

Dans la zone d'étude l'occupation et la répartition des terres dépendent de l'état des sols et de la situation géographique. En effet, l'agriculture est considérée à présent comme étant le secteur d'activité le plus important, notamment par la superficie agricole utile (S.A.U.) qu'elle occupe et la diversification de la production végétale et animale.

La superficie totale utilisée par l'agriculture (SAT) s'élève à 2 501 093 ha, soit 77,53 % de la superficie totale de la Wilaya. Elle se répartie en 378 665 ha de superficie agricole utile (SAU), soit 15,14%, 2 122 428 ha de pacages et parcours soit 84,85% et de 164 804 ha de terres incultes, soit 5,1 %. La SAU irriguée s'élève à 50 626 ha, ce qui représente 13 % de la SAU totale (D.P.S.B, 2018).

1.7.2.2 Production végétale

La situation de la production végétale dans la wilaya peut être résumée dans le Tableau 2 :

Tableau 2. Production végétale enregistrée dans la wilaya de Djelfa

Activité	Céréales	Cultures Fourragères	Maraîchage	Cultures pérennes
Superficie (ha)	7 087	2 460	9 678	16 077
Production (Qx)	160 700	241 300	2 563 420	1 045 510

Source : D.P.S.B (2018)

- **La céréaliculture** : demeure une activité importante sur l'ensemble du territoire de la wilaya. Les communes les plus productives sont : Birine (27 430 Qx), Bouiret Lahdeb (17 500 Qx), Had Shary (17 000 q), Deldoul (29 400 q), Benhar (18 000 q) et Taadmit (8 250 q)...

- **Cultures Fourragères** : La superficie réservée à cette culture est de l'ordre de 2 460 ha avec une production de 241 300 q. Birine, Bouiret Lahdeb, Had Shary, Deldoul, Benhar et Taadmit sont les territoires les plus productives avec respectivement : 19 100 q, 15 100 q, 16 700 q, 35 600 q, 17 520 q, 11 700 q ...

- **Cultures maraîchères** : Une spéculation importante qui produit environ 2 563 420 q. La production est très importante dans les communes suivantes : Djelfa (34 580 q), Moudjebara (90 980 q), Feid El Botma (20 870 q), Birine (564 540 q), Bouiret Lahdeb (328 290 q), Sidi Baizid (21 300 q), El idrissia (44 740 q), Hassi El Euch (36 530 q), Sidi laadjel (84 410 q), Had shary (234 720 q), Ain El Bel (74 470 q), Benhar (302 210 q), Ain Fkaa (21 000 q), Taadmit (180 920 q)...

- **Cultures pérennes** (Noyaux Pépins+Oliviers+Dattes+Vigne) : demeure aussi une activité très importante dans la wilaya. Parmi les communes les plus productives, nous citons : Messaad (93 380 q), Deldoul (73 480 q), Benhar (439 030 q), Ain El Bel (61 510 q), Hassi Fdoul (137 000 q)...

1.7.2.3 L'élevage

L'économie de la wilaya est basé principalement sur l'élevage ovins qui représentent une proportion de 88,11 % des effectifs animaux, suivi des caprins avec 10,83 % et celui des bovins avec 0,87 %. L'élevage camelin représente une faible proportion, soit 0,18% du cheptel de la wilaya (Tableau 3). La répartition des effectifs se concentre au centre de la wilaya avec plus de 60 % des effectifs en particulier dans les communes d'Ain el Ibel, El Idrissia et Charef qui enregistrent plus d'un million de têtes, soit près de la moitié des effectifs de la wilaya (D.P.S.B, 2018)..

Tableau 3. Effectif du gros élevage et petit élevage dans la wilaya de Djelfa

Gros Élevages					Petits Élevages		
Nombre de Têtes Ovines	Nombre de Têtes Bovines	Nombre de Têtes Caprines	Nombre de Têtes Camelines	Nombre de Têtes Equins	Effectif Mis En Place (Sujets)		Nombre de Ruches
					Poulets de Chair+Dinde	Poules Pondeuses	
3 456 000	30 400	406 000	1 250	1 190	3 441 300	255 400	4 568

1.7.2.4 Production animale

La production animale au niveau de la wilaya est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Production animale par commune dans la wilaya de Djelfa

Communes	Viandes Rouges (q)	Viandes Blanches(q)	Laits (1000 Litres)	Œufs (10*3U)	Laine (q)	Miel (q)
Djelfa	30 650	4 500	5 288	15 120	4 540	2,80
Moudjebara	20 330	1 140	3 546	1 040	2 700	0,00
El guedid	13 160	1 010	2 153	0	1 550	0,50
Hassi bah bah	20 470	2 460	4 337	0	2 890	18,83
Ain maabed	7 500	0	2 728	2 304	770	0,00
Sed rehal	16 620	0	2 749	0	2 220	0,00
Feid el botma	5 500	0	1 059	0	720	0,00
Birine	13 890	14 230	2 964	0	1 930	21,00
Bouiret lahdeb	4 960	1 920	1 428	0	520	3,60
Zaccar	3 500	1 230	847	0	370	1,20
El khemis	7 830	500	1 397	0	1 100	0,40
Sidi Baizid	6 650	3 860	1 550	0	740	3,30
Mliliha	13 400	600	2 772	0	1 570	1,10
El idrissia	22 210	0	3 774	0	2 990	1,50
Douis	20 880	0	2 945	0	2 930	0,00
Hassi el euch	8 580	120	2 807	0	960	8,00
Messaad	10 220	0	2 178	0	1 330	66,67
Guettara	6 150	0	1 379	0	710	0,00
Sidi laadjel	7 210	560	1 735	0	900	0,00
Had shary	7 780	6 600	2 178	34 560	920	4,00
Guernini	13 180	1 400	3 062	0	1 690	0,00
Selmana	9 570	0	1 556	0	1 280	35,00
Ain chouhada	9 310	0	1 671	0	1 230	0,00
Oum l'aadhame	8 090	0	1 347	0	1 070	0,00
Dar Chioukh	12 860	3 100	2 629	0	1 550	1,80
Charef	10 800	2 640	2 468	5 856	1 150	0,00
Ben yagoub	8 100	0	1 848	0	820	0,00
Zaafrane	11 850	22 200	3 941	2 304	1 350	13,30
Deldoul	8 940	0	1 684	0	1 130	40,00
Ain el bel	81 270	360	11 923	0	12 290	0,60
Ain oussera	8 670	14 660	1 676	0	1 150	28,00
Benhar	11 610	11 380	3 412	0	1 420	46,80
Hassi fdoul	5 460	23 400	1 131	0	730	0,00
Amoura	3 870	0	920	0	450	0,00
Ain fkaa	4 960	2 880	1 485	0	500	0,00
Taadmit	21 640	0	3 646	0	3 030	0,60
Total wilaya	477 670	120 750	94 213	61 184	63 200	299

Source : D.P.S.B (2018)

1.8 Problématique de désertification dans la wilaya de Djelfa

L'étude sur la sensibilité à la désertification dans la région de Djelfa menée par l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) en 2010 a souligné l'ampleur de ce fléau sur la région :

- ✚ 39 213,83 hectares de terres désertifiées
- ✚ 48 148,50 hectares de terres hautement sensibles à la désertification
- ✚ 1 638 633,28 hectares de terres sensibles à la désertification
- ✚ 1 300 790,07 hectares de terres modérément sensibles à désertification
- ✚ 200 636,85 hectares sont peu ou pas sensibles à la désertification.

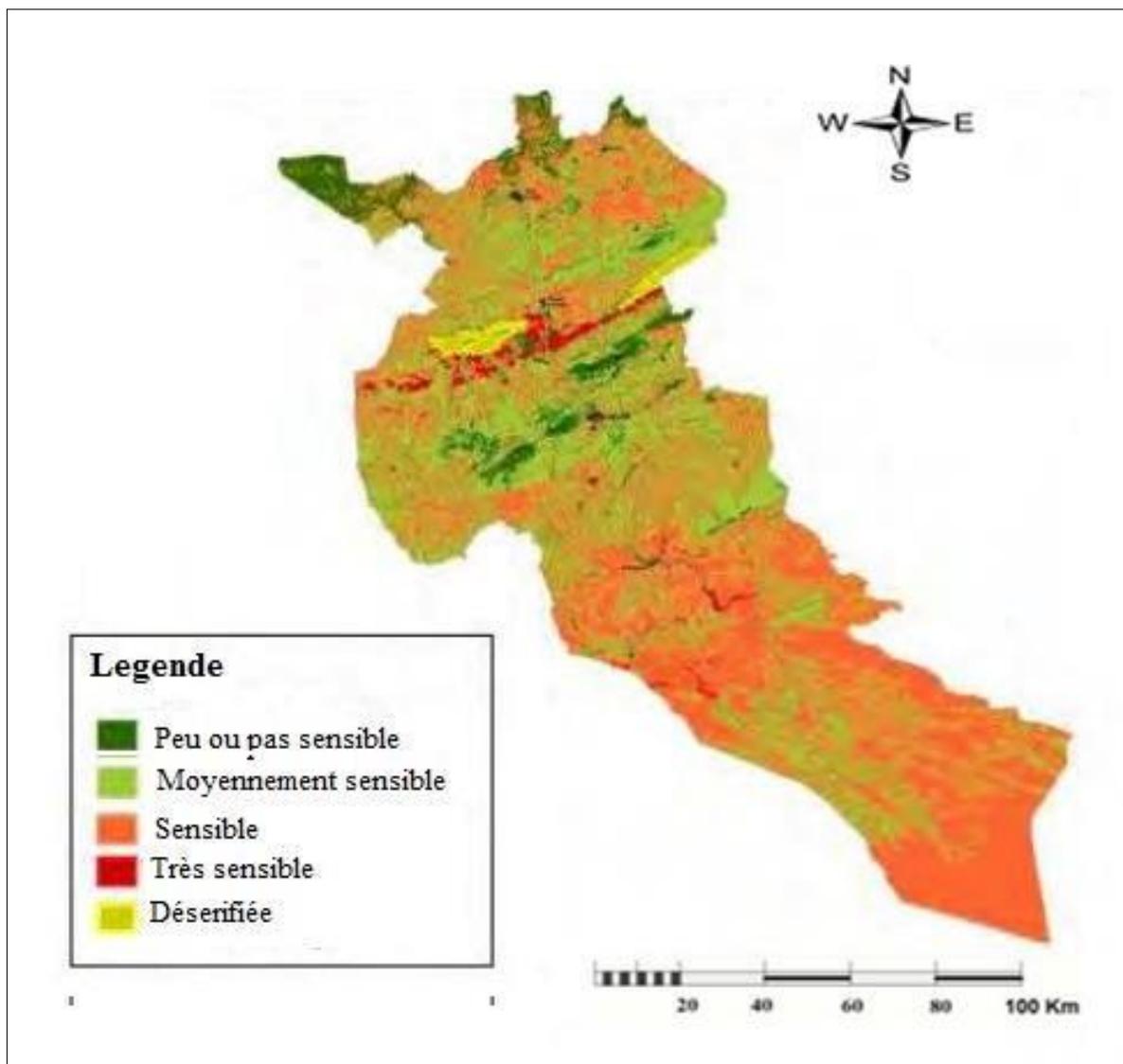


Figure 5. Carte de sensibilité à la désertification de la wilaya de Djelfa (A.S.A.L, 2010)

CHAPITRE 2

Présentation des projets de proximité et de
développement rural intégré « PPDRI »

2.1 La stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD)

L'État algérien a accordé une attention particulière au développement des espaces ruraux ces dernières années. Cet intérêt s'est manifesté par le lancement d'un vaste programme de soutien au renouveau rural pour la période (2007-2013) qui vise à faire du monde rural un espace productif attractif et intégré dans les dynamiques économiques régionales et nationales (Berkane & Moussaoui, 2012). Cette attention particulière se traduit par une stratégie de développement rural durable (SDRD) fondée sur les expériences passées mais aussi sur un inventaire relativement complet de l'état socio-démographique et économique des zones rurales (Bessaoud, 2008).

La stratégie nationale de développement rural durable est née d'une étude prospective et testée entre 2003 - 2005 dans 45 wilayas. La SNDRD est relancée depuis 2007 jusqu'à fin 2013 (M.A.D.R, 2012). Elle est devenue une réalité politique adoptée par le conseil du gouvernement le 14 février 2006 et consolidée le 15 mars 2006 par la mise en place de la commission nationale du développement rural (CNDR) intégrant la représentation de 18 secteurs ministériels et de 3 institutions nationales (Zaghib, 2009).

Elle fournit le cadre et les modalités d'une revitalisation progressive des zones rurales par le biais d'une valorisation des activités économiques et des patrimoines naturels et humains, sur la base de nouvelles relations entre acteurs publics et privés, visant une responsabilisation des partenaires impliqués et s'inscrivant dans un processus ascendant et décentralisé et dans une dynamique de développement intégré et participatif (M.A.D.R, 2012).

Cette politique de renouveau agricole et rural définit les grandes orientations des pouvoirs publics en direction des zones rurales algériennes (Souidi & Bessaoud 2011). Elle vise :

- ✚ L'amélioration des conditions de vie des populations rurales
- ✚ Création de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économiques
- ✚ Renforcement de la cohésion sociale et territoriale
- ✚ La protection de l'environnement et la valorisation des patrimoines ruraux

Les projets de proximité et de développement rural intégré (PPDRI) constituent l'instrument stratégique et opérationnel de la stratégie nationale de développement rural durable.

2.2 Projets de proximité et de développement rural intégré

2.2.1 Définition

Les PPDRI sont considérés comme une réponse directe à la crise économique, sociale et politique qui avait frappé l'économie et la société algérienne durant toute la décennie quatre-

vingt-dix. Ils sont aussi un complément institutionnel et un instrument juridique au PNDA, mis en place par l'Instruction du chef du gouvernement (2008) relative à la consolidation du programme de soutien au renouveau rural pour le quinquennal 2010-2014 (Aouiche-Chenoune *et al.*, 2017).

Selon le schéma défini par M.A.D.R, les projets PPDRI sont des projets intégrés fédérateurs construits « du bas vers haut » dans la responsabilité est partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales.

Ils fédèrent les objectifs des programmes de l'Etat, et met en synergie les politiques sectorielles existantes, pour accompagner la dynamique territoriale dans un processus durable, économique viable et socialement acceptable.

Le Projet PPDRI, s'entend de tout projet comportant des actions d'accompagnement des populations et des institutions en milieu rural agissant pour l'atteinte d'un objectif commun (thème fédérateur) aux fins :

Thème fédérateur 1 : Améliorer les conditions et la qualité de la vie des populations par la réhabilitation des villages et des K'sours, la promotion d'infrastructures et équipements socio-économiques et culturels à usage collectif ;

Thème fédérateur 2 : Augmenter et diversifier les revenus des populations par la promotion des petites et moyennes entreprises de production de biens et services ainsi que de la pluriactivité

Thème fédérateur 3 : Valoriser et gérer durablement les ressources naturelles

Thème fédérateur 4 : Protéger et valoriser du patrimoine matériel et immatériel

2.2.2 Les acteurs du PPDRI

Plusieurs acteurs interviennent dans les différentes étapes du processus PPDRI allant de son initiation à sa mise en œuvre (M.A.D.R, 20012 ; Semmache, 2015 ; Bendjeffal, 2017 ; Hocine, 2018).

2.2.2.1 Le chef de Daïra

Le Chef de Daïra coordonne au sein de la Daïra l'ensemble de la mise en œuvre des PPDRI. Il dispose pour cela :

- D'un Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR) qui lui permet de connaître l'ensemble des caractéristiques de ses communes, et de définir ainsi les priorités d'intervention. Il met à disposition des acteurs des PPDRI les informations utiles présentes dans le SADDR ; il met à jour les bases de données en fonction des projets en cours ou réalisés (suivi évaluation),
- D'une ou des cellules d'animation rurale (Daïra et/ou commune) désignée par lui même qu'il préside,
- Des agents des secteurs techniques au sein desquels il désignera, pour chaque PPDRI, le facilitateur qui fera équipe avec l'animateur issu de la communauté rurale

2.2.2.2 L'Equipe de projet

Elle comprend le (les) facilitateur (s) de l'administration, l'animateur qui sont théoriquement choisis par les porteurs de projet, et les personnes volontaires qui auront manifesté un intérêt particulier pour s'impliquer dans le projet. L'équipe de projet est constituée lors de la première réunion de démarrage du PPDRI avec la communauté rurale.

Un procès-verbal de cette réunion établi par le facilitateur indiquera le nom des personnes constituant l'équipe de projet et la liste des personnes présentes sera jointe au procès-verbal, l'équipe de projet travail pendant toutes les phases et jusqu'à la fin du projet.

2.2.2.3 Le Facilitateur

C'est un agent technique de l'administration, désigné par le chef du Daïra pour être l'interlocuteur des communautés rurales au titre du dispositif du projet de proximité et de développement rural intégré. Il a pour tâche de suivre le projet dans toutes ses phases.

A cet effet :

Il informe et discute avec la communauté rurale sur leurs besoins et préoccupations et participe au montage et à la formation des PPDRI

Avec l'animateur, il constitue le dossier de projet formulé

Participe aux travaux de le comité technique de la wilaya « CTW » dans le cadre de suivi évaluation des projets PPDRI

Détermine les impacts prévisionnels des PPDRI et veille sur leurs succès et durabilité.

2.2.2.4 L'animateur

C'est une personne choisie parmi la communauté rurale dont le rôle est d'animer le projet :

- Informer la communauté rurale sur l'avancement du projet
- Suivre et accompagner avec le facilitateur les différentes démarches administratives et techniques nécessaires à l'aboutissement du projet

Il peut être désigné un ou plusieurs animateurs au sein de la communauté. On veille dans ce dernier cas, à ce qu'une femme puisse être désignée pour suivre les questions relatives à la condition féminine.

2.2.2.5 Les banques

Les banques c'est des organismes financiers qui sont des partenaires dans cette politique par la gestion financière des fonds publics (FNDR) de l'état et des contrats d'exécution de ces programmes

2.2.2.6 La cellule d'animation rurale (CAR)

La cellule d'animation rurale est le maillon le plus bas et en contact direct avec les populations rurales, elle est placée au niveau communale et doit en principe regrouper en son sein :

- Les représentants des APC
- Les représentants de la société civile
- Les représentants des organisations rurales
- Les personnalités et leader locaux

Les représentants des populations porteurs de projet individuels ou collectifs Elle est ouverte également :

- Aux cellules de proximité mises en place par les services de la solidarité
- Aux participants aux projets de développement économique et social
- Aux associations de lutte contre l'analphabétisme
- Aux services de la formation professionnelle
- Aux représentants des organismes intermédiaires (ANSEJ, DAS, CNAC,...)
- Aux représentants d'organismes de crédits impliqués dans le financement des PPDRI. La

CAR a pour mission principale la formalisation du projet PPDRI :

- Recueillir les informations relatives au territoire concerné
- Recueillir les idées des projets proposées

- Favoriser et coordonner la mobilisation des compétences techniques administratives et financières
- Accompagner l'ensemble des différentes phases de mise en œuvre
- Suivre et d'évaluer les projets approuvés.

2.2.2.7 Le comité technique de Daïra (CTD)

Ce comité est présidé par le Chef de Daïra et doit regrouper :

Les présidents d'APC concernés (en qualité de gestionnaires des PCD)

Les subdivisionnaires représentant les secteurs (en qualité de gestionnaires des PSD)

Les institutions et organismes financiers ainsi que les responsables des cellules d'animation rurales de communes ou de Daïra concernées qui présentent le projet pour confirmation.

2.2.2.8 Le comité technique de Wilaya (CTW)

Le comité technique de Wilaya est présidé par le secrétaire général de la Wilaya, qui représente le Wali. Il est composé des Directeurs de l'exécutif directement concernés, des représentants des banques et organismes financiers, ainsi que des représentants des organisations professionnelles concernées.

Le secrétariat du CTW est assuré par le D.P.A.T, le comité technique du Wali valide le projet au plan technique et financier, cette approbation est consignée dans le procès-verbal de réunion.

2.2.2.9 La cellule de Développement Rural de la Wilaya (CDRW)

Elle est conduite par le DPAT sous la supervision du Wali. Elle agit en qualité d'observatoire du développement rural de la wilaya, elle a en charge l'actualisation régulière des données statistiques, socioéconomiques et environnementales et l'élaboration d'un projet de rapport annuel, à soumettre au wali, sur l'évolution de la mise en œuvre de la politique de renouveau rural de la wilaya en utilisant les données du SADDR.

2.2.2. 10 La commission nationale de développement rural

La CNDR est créé par la décision N°03 du 5 mars 2006 et est placée auprès du Ministre chargé du Développement Rural (MADR).

Cette commission a pour missions :

- d'analyser les rapports des autorités locales sur les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable
- d'analyser l'impact des processus et des politiques de soutien et proposer les ajustements nécessaires
- de dresser le cas échéant, le bilan des difficultés rencontrées
- de proposer des mesures d'ordre économique ou social au vu de l'évolution de l'indice de développement rural durable
- d'élaborer un rapport annuel d'évaluation de la stratégie nationale de développement rural durable

Elle est composée de représentants des ministères de rang de directeur de l'administration centrale et de représentants d'institutions nationales :

- Un représentant du ministre de l'intérieur et des collectivités locales
- Un représentant du ministre de la défense nationale
- Un représentant du ministre des finances
- Un représentant du ministre de l'énergie et des mines
- Un représentant du ministre des ressources en eau
- Un représentant du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- Un représentant du ministre des transports
- Un représentant du ministre de l'éducation nationale
- Un représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural
- Un représentant du ministre des travaux publics
- Un représentant du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière
- Un représentant du ministre de la PME et de l'artisanat
- Un représentant du ministre et de l'enseignement professionnel
- Un représentant du ministre de l'habitat et de l'urbanisme
- Un représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale
- Un représentant du ministre de l'emploi et de la solidarité nationale
- Un représentant du ministre du tourisme
- Un représentant du ministre de la culture
- Un représentant du délégué à la planification
- Un représentant du ministre de la Pêche et des ressources halieutiques
- Un représentant du ministre de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication

- Le directeur de l'agence spatiale algérienne
- Le directeur général de l'office national des statistiques
- Le directeur général de la Sonelgaz

2.2.2.11 Le porteur de projet PPDRI

Ce sont les personnes bénéficiaires, groupes de personnes ou communautés qui sont concernées par le projet. Les porteurs de projets sont identifiés dans le cadre de l'enquête ménages.

Le porteur de projet est un membre de la communauté rurale, à la fois acteur au sein du territoire et dans le projet PPDRI. Le but est de créer des activités génératrices des revenus. Il porte son propre projet de développement au sein du PPDRI (actions à usage individuel). Il est bénéficiaire des financements attachés à son projet individuel ou aussi bénéficiaire des actions à usage collectif.

2.2.2.12 Le mouvement associatif

Les associations du fait de leur objet social et de leur mode de fonctionnement peuvent avoir un rôle déterminant dans la mobilisation de la société civile et dans l'accompagnement de la dynamique territoriale.

L'équipe de projet identifiera au niveau du territoire, ou de la commune les mouvements associatifs existants ou susceptibles d'émerger à l'occasion de la mise en œuvre des travaux préparatoires.

En particulier il sera précisé à ce stade quel pourrait être le rôle et l'apport des associations dans le fonctionnement du projet, et quels seraient les thèmes utiles au projet sur lesquels le mouvement associatif pourrait s'investir.

2.2.2.13 Les universités et établissements d'enseignement

Les universités et établissements de formation dont le périmètre de compétence englobe le ou les territoires de projets sont associés à la mise en œuvre de la politique de renouveau rural. Un représentant est membre de la cellule d'animation. Ils peuvent jouer le rôle de centre de ressource de proximité et, le cas échéant faire intervenir enseignants et étudiants dans la mise en œuvre des PPDRI.

Ils ont en charge de capitaliser l'expérience de terrain dans l'optique d'intégrer et de percoler la politique de renouveau rural « P.R.R » dans le dispositif d'enseignement.

2.2.3 Conception du projet PPDRI

2.2.3.1 Initiation et définition du territoire

Selon le schéma élaboré par M.A.D.R (2006), l'initiation du projet PPDRI est issue d'une idée locale des personnes, ménages, assemblée populaire communale ou de l'administration décentralisée. Cette proposition qui reflète le souhait des personnes concernés par le développement est exprimée auprès des acteurs locaux afin de mobiliser les moyens nécessaires à la formulation du projet.

2.2.3.2 Préparation du projet par la cellule d'animation rurale communale

Le montage du PPDRI consiste à traduire les préoccupations prioritaires des communautés rurales concernées en un programme d'actions assorti d'un plan de financement des investissements aussi bien individuels que collectifs nécessaires à la satisfaction des objectifs sociaux et économiques de la communauté (Semmache, 2015)..

La préparation du PPDRI consiste à :

- Mettre en place l'équipe du projet : Animateur et facilitateur. L'animateur est désigné par la population ou l'APC concernée, le facilitateur par le Chef de Daïra au sein de la cellule d'animation rurale communale
- Réunir l'ensemble des informations : Caractérisant le territoire et de dégager les grandes lignes du future projet.

2.2.3.3 Enquête du groupe et enquête de ménages

Cette phase qui se déroule sous forme de discussion et de prospection du terrain va permettre de définir l'état des lieux du territoire concerné : les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux et sociaux afin d'établir les axes de progrès (Akerkar, 2015).

L'enquête ménage est effectuée par le ou les facilitateurs, soutenus par les animateurs de projet, auprès de tous les ménages du territoire impliqués dans le PPDRI. Il s'agit d'identifier chaque acteur du projet en sa qualité de porteur de projet individuel.

2.2.3.4 Formulation du PPDRI

Les étapes précédentes doivent faciliter la formulation du PPDR qui doit déboucher sur l'identification détaillée du programme d'actions à mener, la proposition du plan de financement du projet et l'identification des moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

2.2.3.5 Confirmation du projet par le comité technique de daïra

Après acceptation du PPDR par la communauté rurale concernée, le dossier ainsi formulé est transmis par la cellule d'animation rurale communale au secrétariat du comité technique de Daïra qui sera chargé de la confirmation du projet, après l'avoir étudié, enrichi si nécessaire (Hocine, 2018).

2.2.3.6 Validation du projet par le comité technique de wilaya

Selon Hocine (2018), Le dossier de projet étant confirmé, il est présenté par le Chef de Daïra au comité technique de wilaya qui sera chargé de sa validation.

2.2.3.7 Approbation du projet par le Wali

L'approbation formelle du PPDR par le Wali engage automatiquement les structures concernées, à assurer le financement des actions sur les fonds de soutien spécifiques et sur les ressources des P.S.D, P.C.D et P.C.D-D.R. Chaque directeur exécutif de Wilaya est responsable de la mise en œuvre des actions de son ressort (Bensania, 2012).

2.2.3.8 La déclaration de lancement du projet

Dès réception de l'approbation du PPDR, le service réceptacle, le facilitateur et l'animateur du PPDR organisent une réunion d'information avec la communauté concernée pour déclarer le lancement du projet et engager le chronogramme d'actions.

La date du procès-verbal de cette réunion tient lieu de date de lancement du projet et fait courir le délai de 12 mois pour réaliser les actions.

2.2.3.9 La réalisation du programme d'actions

Les maîtres d'ouvrage chargés des projets PPDR entament les procédures légales et nécessaires de réalisation. Ils assurent la supervision, suivi des travaux et la coordination avec les structures techniques locales concernées.

2.2.3.10 La réception des travaux et service fait

Après l'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage du projet contrôle la conformité des de ces derniers avec le cahier des charges et établit une "attestation de service fait" qu'il transmet à la l'institution financière spécialisée avec ordre de paiement des travaux concernés. Les états de service fait, de chaque adhérent sont transmis au Système de Gestion de la Base de Données (SGBDD) par le Maître d'ouvrage en utilisant la fiche de liaison.

2.2.3.11 Le paiement des travaux

A la réception de l'ordre de paiement, l'institution financière conventionnée procède au paiement des factures et impute ces dépenses sur le compte-projet au chapitre correspondant. Elle rend compte à la direction exécutive concernée du paiement ainsi effectué (date, montant payer, bénéficiaire du paiement).

2.2.3.12 La modifications du PPDRI

Si nécessaire, des modifications peuvent être apportées aux actions du projet à usage individuel ou à usage collectif à condition de ne pas dépasser le montant de l'autorisation du programme ou l'enveloppe financière accordée au projet.

2.2.3.13 La clôture du PPDRI

Elle se compose des étapes successives :

- *La déclaration de fin de PPDRI* : établissement une déclaration de fin de projet et la transmettre au chef de Daïra, ainsi qu'à l'institution financière spécialisée en vue de la clôture du compte projet.
- *La clôture du compte projet* : Après la réception de l'attestation de fin de projet, l'institution financière spécialisée conventionnée procède aux opérations de clôture du compte projet et rend compte au maître d'ouvrage.
- *L'enquête de fin de PPDRI* : Vise à évaluer les d'impact des actions du projet par rapport aux objectifs initiaux.

2.2.3.14 Suivi- évaluation et contrôle du PPDRI

Selon Laib (2020), la gestion du projet, évaluation des impacts et le contrôle. Cette phase comprend l'ensemble des opérations qui permettent de connaître l'état du PPDRI et des actions qui le composent. Elle commence dès l'approbation du PPDRI par le Wali. La Daïra et la Wilaya constituent les deux principaux niveaux du suivi-évaluation des PPDRI, correspondant aux champs d'actions respectifs. La réalisation de cette phase permet de connaître :

- L'état de gestion administrative et d'avancement du PPDRI et des dossiers qui le composent
- L'état physique d'avancement des actions prévues au PPDRI répertorié sur un tableau de bord
- L'état d'engagement des crédits

- L'état des décaissements effectifs.

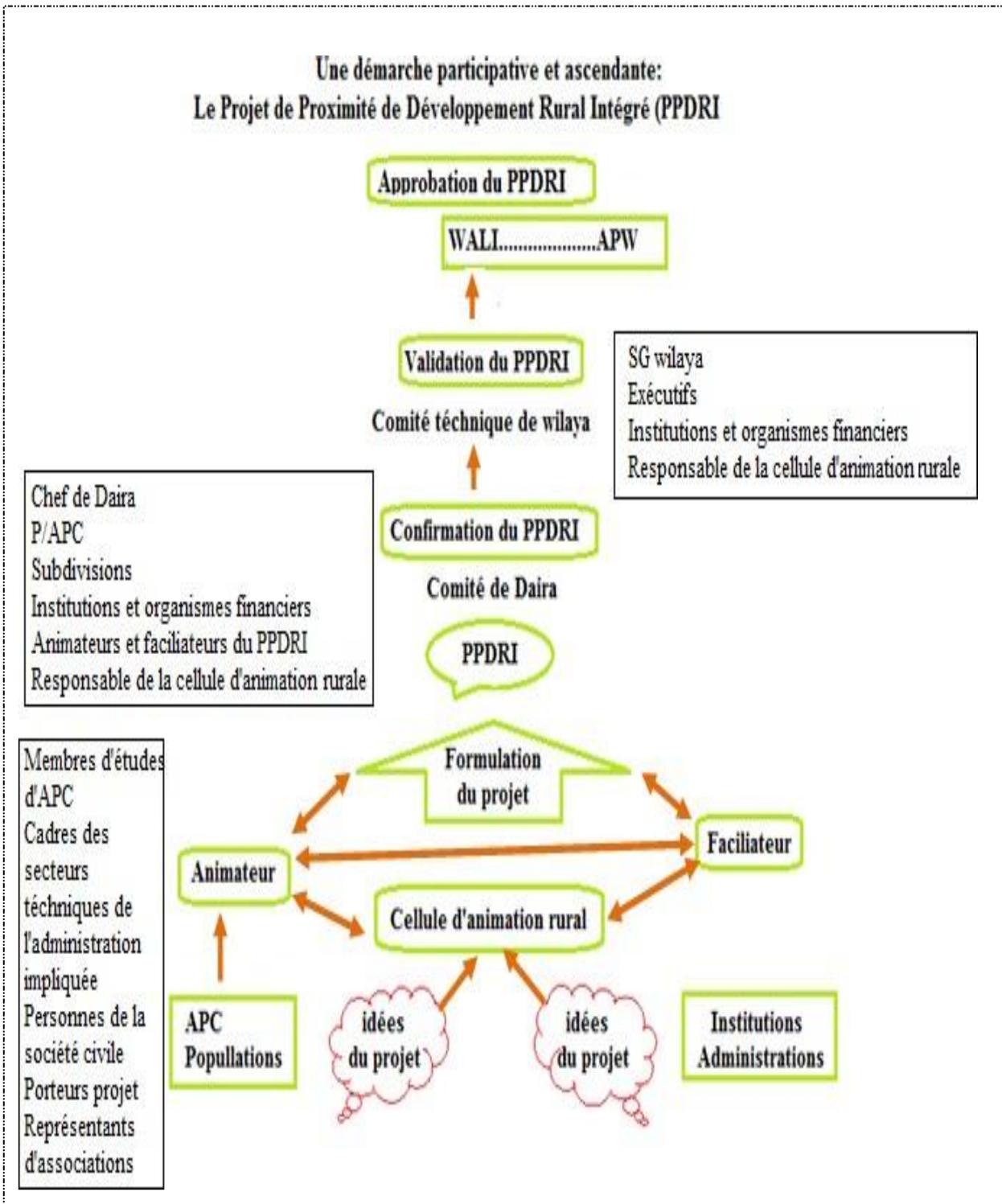


Figure 6. Schéma de conception d'un projet PPDR (M.A.D.R, 2006)

CHAPITRE 3

Méthodologie d'évaluation « concepts et principes »

Malgré l'importance (coût, moyens, temps) des programmes de développement rural réalisés à partir des années 2000, nous savons encore peu de chose sur l'impact réel de ces projets sur le monde rural. Cependant, pour un programme ou un projet spécifique, plusieurs questions doivent avoir des réponses si on veut faire une évaluation efficace :

- L'intervention produit-elle les bénéfices escomptés et quel a été l'impact global sur la population ?
- Le programme ou projet pourrait-il être mieux conçu pour atteindre les résultats escomptés ?
- Les ressources sont-elles dépensées de façon efficiente ?

Dans ce chapitre, nous essayons d'une part de définir quelques concepts liés aux processus d'évaluation des projets, et d'autre part de présenter la méthodologie adoptée pour cette évaluation.

3.1 Cadre conceptuel général

3.1.1 Le projet

D'après la norme ISO10006, le projet est un « processus unique, qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entreprises dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques telles que des contraintes de délais, de coûts et de ressources » (Gignoux-Ezratty, 2012).

3.1.2 Le programme

Le programme est un ensemble d'actions et de projets concourant à un même objectif, organisé transversalement dans une organisation donnée. Le programme se distingue donc du projet (Commission Européenne, 2001) :

- par le caractère plus étendu de son domaine d'application ; par exemple, on parlera d'un projet de gestion des achats, alors qu'on parlera d'un programme qualité totale
- par le caractère réparti des correspondants du programme et des intervenants
- par un planning qui doit tenir compte des contraintes spécifiques de chaque projet englobé
- par le caractère variable, imprévisible, aléatoire, disparate des impacts dans chaque projet

- par les interactions potentielles entre les différents projets qui composent le programme.

3.1.3 La politique

La politique peut être perçue comme un ensemble de programmes complémentaires soutenus par une série de projets structurés autour de diverses activités. La Figure 7, ci-après, présente l'articulation logique entre les politiques, les programmes, les actions et les projets (Baré, 1997).

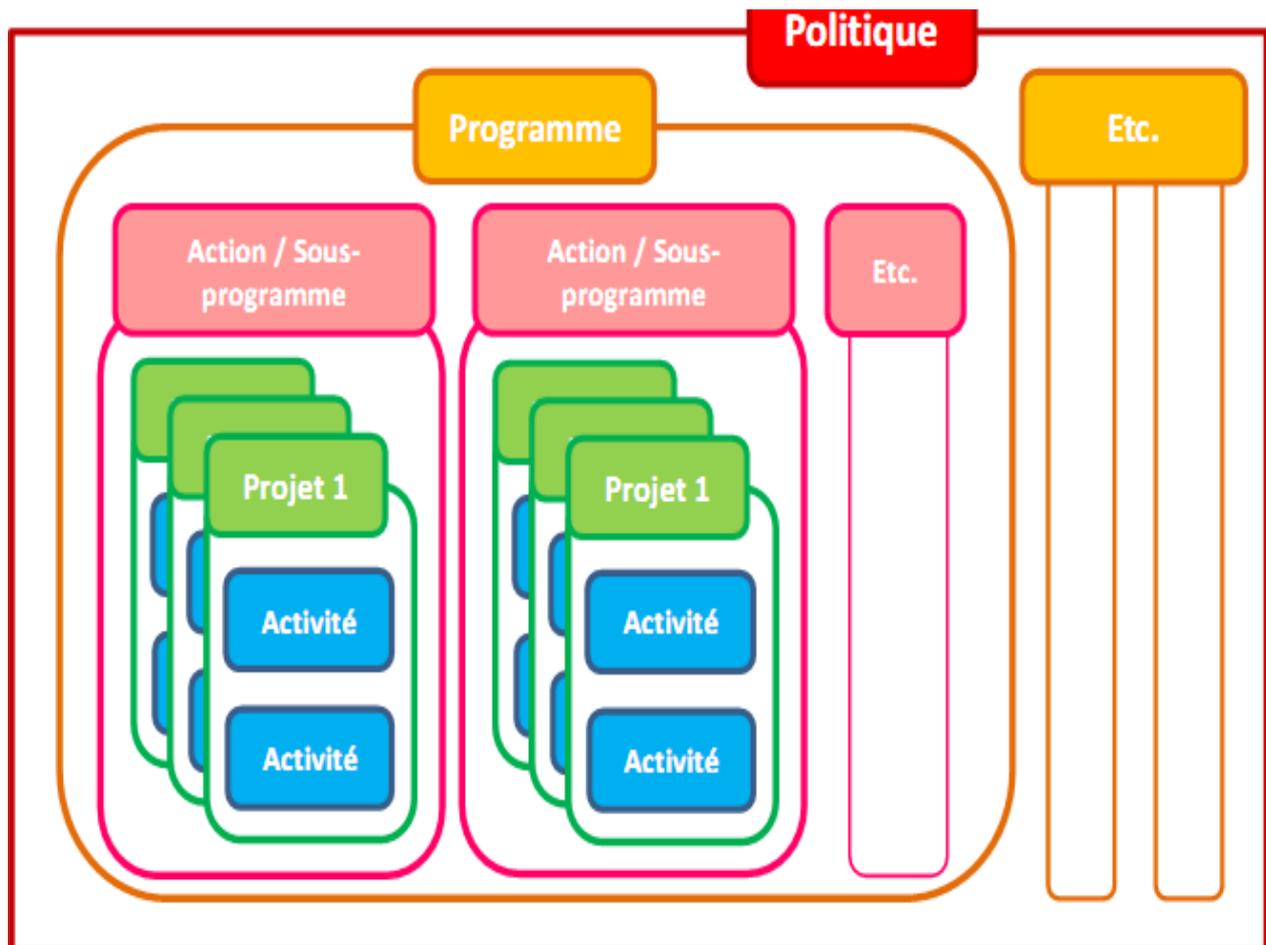


Figure 7. Articulation logique entre projet, programme et politique

3.2 Présentation du concept « évaluation »

3.2.1 Définition du concept « évaluation »

Il existe plusieurs définitions du mot « évaluation », mais toutes ces définitions convergent autour du triptyque « Objectifs, moyens, résultats » (Aouiche- Chenoune, 2017).

Selon Trosa (2003) & Guérin (2008) « l'évaluation consiste d'abord à connaître les résultats des politiques publiques, et par la suite à s'interroger sur les finalités des processus et des jeux d'acteurs qu'elles mettent en œuvre ». Cela signifie que le champ de l'évaluation est vaste et ne se limite pas seulement aux politiques publiques mais aussi sur l'action même et le champ de mise en œuvre.

Pour la D.G.P.D (2018) « l'évaluation est une appréciation périodique et objective des programmes, projets ou politiques prévus, en cours de réalisation ou achevés. Les évaluations permettent de répondre à des questions précises liées à la conception, la mise en œuvre ou aux résultats des programmes, projets ou politiques.».

A son tour, Perret (2008) donne la définition suivante : l'évaluation consiste à rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

Pour Boukhari (2003) « l'évaluation peut être définie comme la mesure de l'écart entre des objectifs fixés et des résultats atteints. Il la définit également comme le processus par lequel on délimite, on obtient et fournit des informations utiles permettant de juger des décisions possibles.

La Commission européenne (2006a ; 2006b) la définit comme « une appréciation aussi systématique et objective que possible d'une intervention de développement en cours ou achevée ». Le but est de déterminer la pertinence des objectifs, l'efficacité, l'efficacités, l'impact et la durabilité de l'intervention. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les résultats dans le processus de décision du partenaire et du bailleur (Zaghib, 2009).

3.2.2 Questions liées à l'évaluation

D'une manière générale, les évaluations s'attèlent à trois types de questions (D.G.P.D, 2018):

- **Les questions descriptives** : à ce niveau, l'évaluation vise à montrer ce qui se passe, à décrire les processus, les conditions qui prévalent, les relations organisationnelles et les points de vue des diverses parties prenantes au programme, projet ou politique
- **Les questions normatives** : l'évaluation compare ce qui se passe à ce qui devrait se passer ; elle consiste à étudier les activités et à estimer si les objectifs ont été atteints ou non. Les questions normatives peuvent concerner les intrants, les activités et les extrants (résultats intermédiaires)

- *Les questions de cause à effet* : l'évaluation se concentre sur les résultats et cherche à déterminer dans quelle mesure l'intervention entraîne des changements.

3.2.3 Typologie des évaluations

Les critères et classifications des évaluations sont multiples. Cependant, deux typologies semblent particulièrement pertinentes : la première est liée au moment de la réalisation de l'évaluation et la seconde classe les évaluations selon les protagonistes (Banque mondiale, 2000 ; Zaghbi, 2009 ; Barret *et al.*, 2017).

Nous nous limiterons ici à la présentation de la première catégorie d'évaluation (selon le moment de la réalisation, puisqu'elle nous intéresse dans notre travail.

3.2.3.1 Type d'évaluations selon le moment de réalisation

On distingue :

a. L'évaluation prospective (ex ante) est utilisée pour désigner l'étude de faisabilité d'une action publique. Elle est conduite avant la mise en œuvre de l'action publique (politique, programme, etc.). Elle est une "appréciation globale de la pertinence, de la faisabilité et de la durabilité probable d'une action de développement avant que la décision de financement ne soit prise".

b. L'évaluation à mi-parcours permet de suivre et, éventuellement, de réorienter l'action. Elle est aussi connue sous le nom d'évaluation intermédiaire, concurrente, concomitante ou "on-going". Elle se réalise pendant la mise en œuvre du programme et vise à connaître :

- si les objectifs prévus seront atteints, et s'il existe ou non des effets collatéraux, indésirables ou non prévus
- si les hypothèses utilisées lors de la formulation et la logique d'intervention sont toujours valides au futur
- l'organisation et les moyens de gestion, les ressources humaines et matérielles, ainsi que les relations interinstitutionnelles
- l'obtention et le mode d'utilisation des ressources nécessaires pour la politique/programme
- les avancements réalisés en termes de services rendus aux bénéficiaires
- les prévisions existantes sur la future évolution de la politique/ programme.

c. L'évaluation finale prend place à la fin de l'action. Elle examine les résultats et tire des observations des conséquences à court terme. Elle favorise l'examen des différents éléments du programme, projet ou politique, vérifie les effets et les impacts possibles de la politique ou du programme en accordant une attention particulière à la durabilité des bénéfices produits et à la rentabilité de l'intervention en des termes aussi bien économiques que sociaux.

d. L'évaluation ex post ou rétrospective (sujet de notre travail) se situe nettement après la clôture de l'action et s'intéresse aux effets et aux impacts à moyen ou long terme. L'objectif est d'identifier les facteurs de succès ou d'échec, d'apprécier la durabilité des effets et des impacts et de tirer des conclusions qui pourront être généralisées à d'autres actions de développement. Elle vise à tirer des enseignements rétrospectifs sur une politique parvenue à maturité et "routinière". Elle doit être à l'origine de nouveaux espoirs d'amélioration à capitaliser dans les politiques futures. Le moment opportun pour réaliser ce type d'évaluation dépend essentiellement des caractéristiques de l'action politique.

3.2.4 Critères d'évaluation retenus

Les principaux critères retenus pour cette évaluation sont ceux fréquemment utilisés dans ce genre d'étude (Chevalier *et al.*, 2010 ; Roussel *et al.*, 2010 ; Chevalier & Dedeire, 2014 ; Aouiche- Chenoune, 2017). Ces critères se définissent comme suit (Tableau 5):

3.2.4.1 L'efficacité : s'intéresse à la relation entre les résultats et les objectifs spécifiques. Elle concerne les réalisations effectives du projet, en comparaison avec celles qui étaient initialement prévues

3.2.4.2 La pertinence : analyse la relation entre les problèmes à résoudre et les objectifs d'un projet. C'est le rapport entre les objectifs et les besoins sociaux notamment ceux de la population rurale

3.2.4.3 Cohérence : évalue le rapport entre les objectifs et les moyens mis en œuvre. L'adaptation des moyens aux objectifs ne se limite pas au seul aspect financier. Elle peut englober également les moyens humains de suivi, mais aussi d'animation des dispositifs, ce dernier aspect est particulièrement décisif pour la cohérence des politiques.

Tableau 5. Critères référentiels d'évaluation choisis

Appréciation	Référentiel	Très faible	Faible	Moyenne	Bonne	Elevée
Efficacité	Taux de réalisation					
	Respect des délais					
	Taux de couverture					
Pertinence	Amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations rurales					
	Augmentation et diversification des revenus des populations rurales					
	Valorisation et gestion durable des ressources naturelles					
Cohérence	Budget					
	Moyens humains et matériels					
	Animation du dispositif					



CHAPITRE 4

Résultats et discussions

Notre étude qualitative et quantitative a porté sur les projets de proximité et de développement rural intégré (PPDRI) réalisés dans la wilaya de Djelfa durant la période 2009 – 2014.

Dans un premier temps, l'analyse reposera sur les réalisations physiques et financières. Dans un second temps, nous procéderons au classement des projets par thèmes fédérateurs et finalement nous essayons de d'analyser l'efficacité, la pertinence et la cohérence des actions projetées.

4.1 Aperçu sur l'évaluation quantitative et qualitative au niveau national

Depuis le lancement du programme de développement rural en 2009, plus de 12 000 projets ont été lancés (Tableau 6, Figure 8) au bénéfice de 1 114 420 ménages ruraux, soit une population de 6 683 059 individus représentant plus de la moitié de la population rurale (54,5 %). Le nombre total de localités touchées est de 10 697 situées dans 1 439 communes, ce qui représente 2/3 des communes algériennes (Bessaoud *et al.*, 2019).

Tableau 6. Répartition des projets de proximité de développement rural intégré

Thèmes fédérateurs	Période (2009 – 2014)	Nombres de Communes	Nombres de ménages	Population	Emplois
Thèmes 1		1608727	258 915	1 555 507	
Thèmes 2		3467656	300 199	1 818 457	
Thèmes 3		6205835	423 973	2 488 041	1 210 000
Thèmes 4		868312	131 333	821 054	

Source : Bessaoud *et al.*, 2019

La répartition des projets de proximité et de développement rural intégré par thème fédérateur au niveau national révèle que l'administration des forêts a concentré ses efforts sur deux thèmes fédérateurs à savoir la diversification des activités économiques et la valorisation et la protection des ressources naturelles. Ces deux thèmes fédérateurs cumulent près de 80 % des PPDRI.

L'amélioration des conditions et la qualité de vie des populations et la protection et valorisation des patrimoines matériels et immatériels ont cumulé un total de 20 % des PPDRI réalisés.

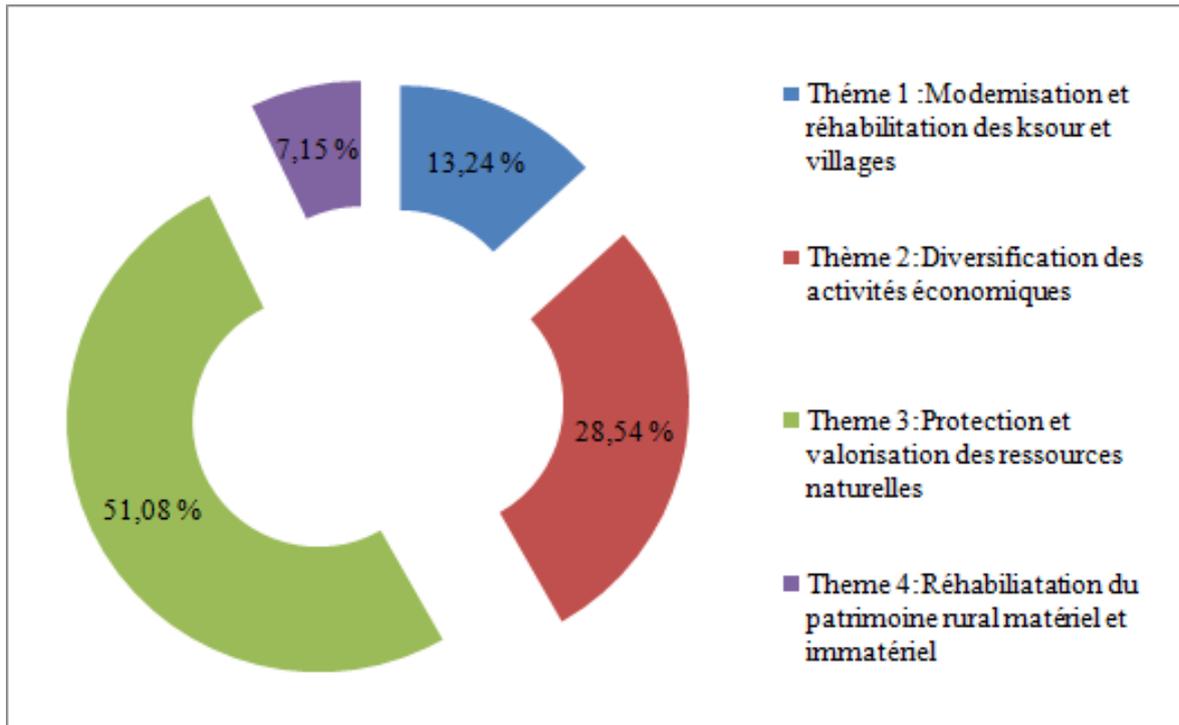


Figure 8. Répartition des PPDRIs Prévus par thème fédérateur en Algérie

4.2 Bilan physique

Le bilan communiqué par la conservation des forêts de la wilaya de Djelfa compte au total 949 actions relatives aux projets de proximité et de développement rural intégré durant la période 2009-2014. Le chiffre déclaré tient compte aussi des projets de proximité de lutte contre la désertification (PPLCD), qui représentent une variante des PPDRIs, consacrée aux territoires menacés par la désertification essentiellement provoquée par la surcharge de pâturage.

Ces actions se répartissent comme suit :

- 779 projets approuvés et réalisés réellement (réalisation, équipement, fourniture...)
- 170 projets approuvés et non réalisés

A signaler, que parmi les projets approuvés 54 étude de faisabilité et suivi évaluation ont été prévu, dont seulement 30 sont réalisées.

Le programme 2009 – 2014 a ciblé 41 périmètres répartis à travers 19 communes. Les principales actions réalisées et leurs volumes figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7. Actions PPDRI ET PPLCD réalisées entre 2009 et 2014 à Djelfa

	Natures d'actions	Volume
Conservation des eaux et des sols	Abris de forage + abreuvoir + bassin 10 m ³	2 U
	Correction torrentielle	110 995 m ³
	Travaux de conservation des eaux et des sols	121 350 m ³
	Aménagement et réalisation Ced	3 U
	Captage et aménagement de source, réalisation et réhabilitation puits, point d'eau et forage	55 U
	Fixation de berge d'oued	20 ha
	Réalisation et aménagement canal d'irrigation	1900 MI
	Réalisation, aménagement et réhabilitation Djeboub	34 U
	Réalisation de mare	28 U
	Réalisation de seguia	15400 MI
	Réfection de banquette	258 ha
	Désenclavement	Ouverture et aménagement de piste et piste agricole
Lutte contre la désertification et aménagement forestier	Reboisement	1457 ha
	Repeuplement	2130 ha
	Travaux sylvicoles	550 ha
	Plantation de bosquet d'ombrage, plantation forestière, plantation bande verte	200 ha
	Fixation de dunes	1226 ha
	Plantation pastorale en sec et brise vent	1806 ha
	Aménagement tranchée pare feu (TPF)	70 ha
Amélioration des conditions de vie de la population	Bornage	360 U
	Acquisition de kit solaire	449 U
	Equipement pompage en énergie solaire	4 U
Diversification des revenus de la population	Amenée d'énergie électrique et y compris acquisition d'équipements utilisant l'énergie solaire et éolienne	406 U
	Fourniture et plantation olivier	1170 ha
Prestations	Etude de faisabilité et suivi évaluation	30 Etudes

Source : C.F.D, 2021



Figure 9. Illustration de quelques projets PPDR réalisés (C.F.D, 2021)

4.3 Bilan financier

L'ensemble de ces actions sont achevées et clôturées par la direction de la programmation et du suivi budgétaires (D.P.S.B) de la wilaya de Djelfa. Le coût global des investissements engagés pendant cette période est de l'ordre de **3 400 947 937,56 DA**.

Ces dépenses sont réparties selon trois fonds de développement comme suit, 46,83 % pour le FLDDPS (soit 1 592 792 125,40 DA), 32,28 % pour le FDRMVTC (soit 1 097 715 429,85 DA) et 20,89 % pour le PSD-DGF (soit 710 440 382,31 DA). On constate que le FLDDPS qui comprend des opérations à usage beaucoup plus collectif qu'individuel, portant sur la lutte contre la désertification, la mobilisation des ressources en eau et le développement de l'agropastoralisme en steppe mobilise la plus grande part de dépense, presque la moitié 46,83 %.

D'un point de vue consommation des dépenses par an (Figure 9), nous constatons que 45,37 % du montant est consommé en 2009, soit 1 542 936 712,61 DA. En 2010, 31,01 % du montant est consommé, soit 1 054 614 763,60 DA, alors qu'en 2011, 15,20 % du montant

(516 848 720,20DA) constitue la somme des paiements effectués. Durant ces trois années le maître de l'ouvrage a consommé de 91,57 de la somme du contrat programme. Pour les trois années qui restent, le montant consommé représente 8,43 %, avec respectivement 4,74 % en 2012, 1,36 % en 2013 et en fin 2,33 en 2014.

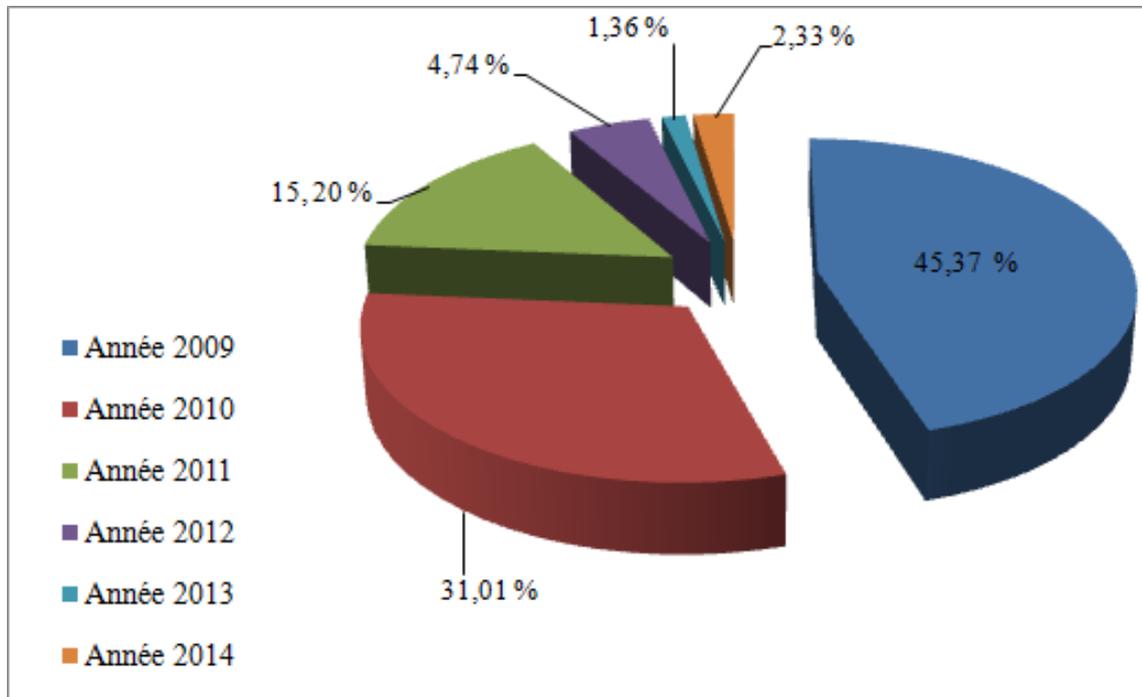


Figure 10. Pourcentage de consommation par an

4.4 Répartition des actions par thèmes fédérateurs

La mise en place des projets de proximité et de développement rural intégré doit répondre à des axes stratégiques appelés thèmes fédérateurs, qui sont au nombre de quatre. On constate sur la figure 10, portant la répartition des actions PPDR par thèmes fédérateurs que 89,86 % des actions sont orientées vers la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles (thème 3), ce qui représente 81,27 % des dépenses.

Le thème 1 relatif à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations vient en deuxième position avec 4,49 %, soit un pourcentage de consommation de 5,42 %.

Les actions qui portent sur l'augmentation et la diversification des revenus des populations rurales (thème 2) enregistrent un taux de 3,34 %, soit un pourcentage de consommation égale à 11,05 %.

En fin, le thème 4 qui contient des actions de valorisation du patrimoine matériel et immatériel enregistre le taux le plus faible avec 2,31 %, ce qui représente une consommation

de 2,27 % du contrat programme. Le faible intérêt porté à la réalisation des actions du thème 1 et 4 peut être justifié par la présence d'autres administrations davantage spécialisées dans ces domaines.

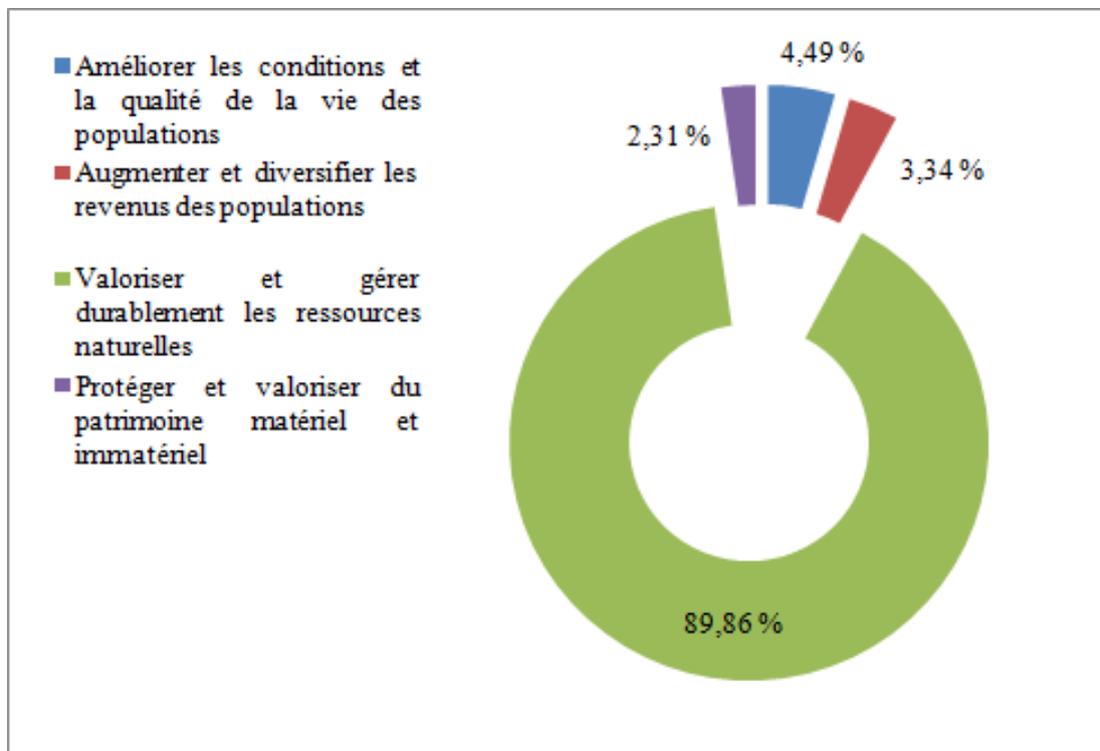


Figure 11. Répartition des actions par thèmes fédérateurs

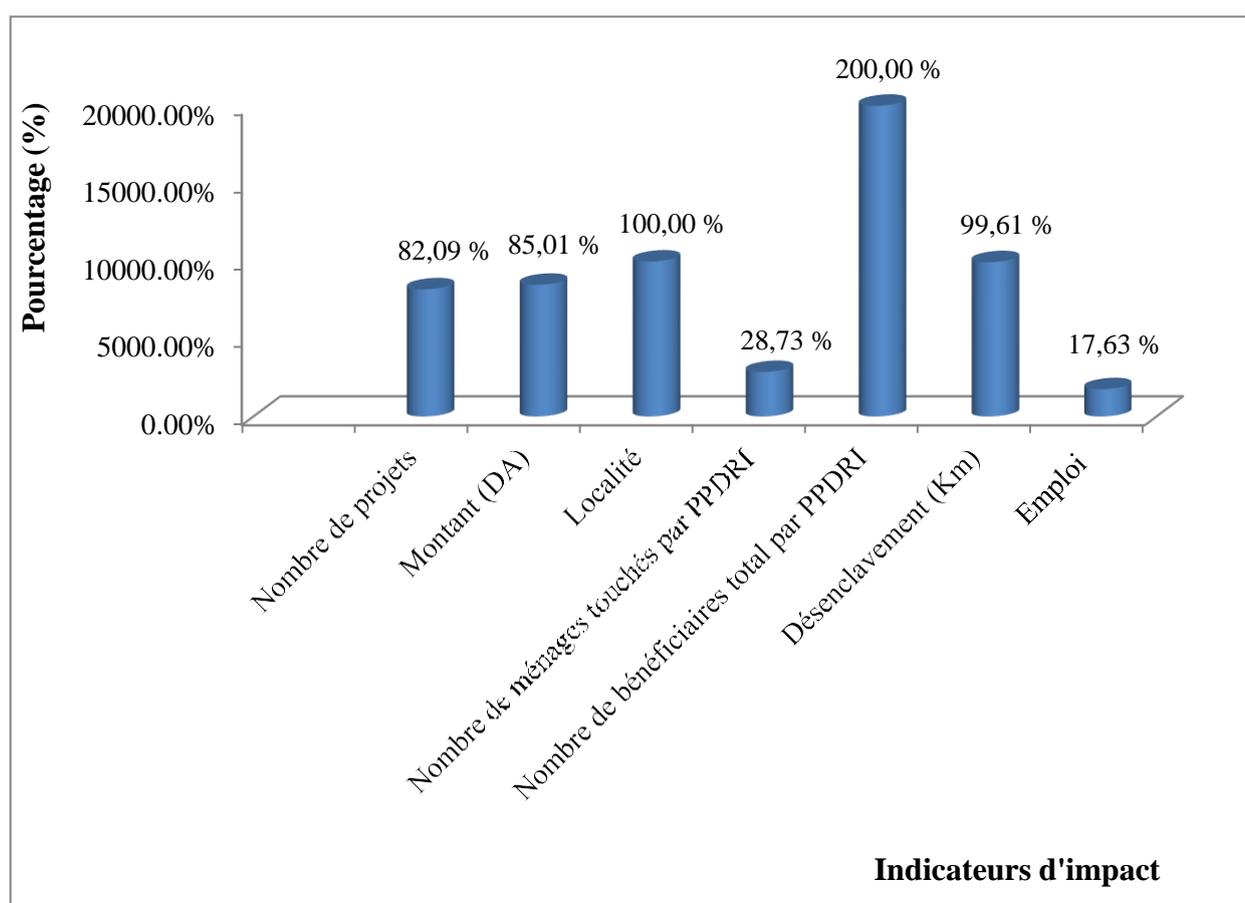
4.5 Indicateurs d'impacts

Le tableau 8 et la figure 11, portent sur les indicateurs d'impacts prévus et réalisés des actions PPDR dans la wilaya de Djelfa durant la période 2009/2014. Nous constatons que ces indicateurs d'impacts sont hétérogènes les uns par rapport aux autres et révèlent deux situations opposées, la première présente des taux égaux ou dépassant les prévisions, c'est le cas des localités touchées par les projets avec un taux de 100 % et le nombre prévu des bénéficiaires qui a été doublé par rapport aux prévisions (200 %).

La deuxième situation est relative aux indicateurs qui ne dépassent pas les prévisions préalables. Dans ce cas, nous enregistrons des indicateurs d'impacts significatifs à l'instar du nombre des projets approuvés et réalisés, le montant consommé et le désenclavement avec respectivement 82,09 %, 85,01 % et 99,61 %. L'emploi créé et le nombre des ménages touchés par le PPDR indiquent les indicateurs d'impacts non significatifs, avec 17,63 % et 28,73 %.

Tableau 8. Quelques indicateurs d'impacts prévus et réalisés

<i>Indicateurs d'impacts</i>	<i>Prévus (2009-2014)</i>	<i>L'état réel</i>	<i>Déficit/Surplis</i>
Nombre de projets	949	779	-170
Montant (DA)	4 000 821 940,03	3 400 947 937,56	599 874 002,47
Localité	354	354	0
Nombre de ménages touchés par PPDR	42129	12102	30027
Nombre de bénéficiaires total par PPDR	4133	8266	-4133
Désenclavement (km)	1269	1264	5
Emploi	77404	13646	63758

**Figure 12.** Les taux de réalisation des indicateurs d'impacts (2009/2014)

4.6 Analyse et évaluation des projets PPDRI dans la wilaya de Djelfa

Pour cette section d'analyse, nous avons pris en compte trois indicateurs quantitatifs portant successivement sur les réalisations effectives du projet, en comparaison avec celles qui étaient initialement prévues (efficacité), le rapport entre les objectifs et les besoins sociaux notamment ceux de la population rurale (pertinence) et le rapport entre les objectifs et les moyens mis en œuvre (cohérence).

4.6.1 Analyse de l'efficacité

Si on considère le taux de réalisation, le respect des délais et des plans d'exécution et l'accès des bénéficiaires aux résultats produits par les projets comme critères d'analyse de l'efficacité des PPDRI projetés, il ressort que cette efficacité est forte puisque 82,09 % des projets approuvés sont réalisés dans les délais prévus.

Si on prend le taux de couverture en considération, l'échelle de l'efficacité diminue. En effet et comme déjà indiqué précédemment, la wilaya de Djelfa dispose d'un vaste espace steppique qui couvre l'essentiel de son territoire à raison de 85 % de la superficie totale (Gaci *et al.*, 2021). Cet espace est actuellement dans un état de dégradation avancé ce qui favorise la désertification.

D'après le bilan de réalisation, nous constatons que 3032 ha de terres ont été traitées dans le cadre de lutte contre la désertification (fixation des dunes, plantation pastorale, brise vent). Cette superficie est très insuffisante car la wilaya figure parmi les plus touchées par le phénomène de désertification dont :

- ✚ 39 213,83 hectares de terres désertifiées
- ✚ 48 148,50 hectares de terres hautement sensibles à la désertification
- ✚ 1 638 633,28 hectares de terres sensibles à la désertification
- ✚ 1 300 790,07 hectares de terres modérément sensibles à désertification

La superficie traitée dans le cadre d'aménagement et protection des forêts était de 7584 ha, ce qui représente 3,61 % de la superficie forestière de la wilaya, un taux effectivement très faible.

En matière des travaux de désenclavement, nous enregistrons l'ouverture et l'aménagement de 1171 Km de piste et piste agricole, un chiffre significatif.

Les actions exécutées dans le but de diversifier les revenus des populations rurales ont consommé 11,05 % du budget global. Ces actions se limitent à l'acquisition et des kits

solaires et la fourniture et la plantation d'olivier. Aucune tentative de développement des activités d'artisanat, des produits du terroir et d'investissement dans le domaine forestier n'a été conduite.

En fin, dans le volet conservation des eaux et des sols, les efforts déployés sont pratiquement significatif, avec la réalisation de 232 345 m³ entre correction torrentielle et autres travaux de conservations des sols.

4.6.2 Analyse de la pertinence

La pertinence évalue la relation entre les problèmes à résoudre et les objectifs d'un projet. C'est le rapport entre les objectifs et les besoins sociaux notamment ceux de la population rurale.

Les critères retenus pour cette analyse concernent les objectifs des thématiques développées et leurs impacts sur l'amélioration des conditions et la qualité de vie des populations, l'augmentation et la diversification des revenus et la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles.

A la lumière des résultats présentés, la pertinence des PPDRJ projetés dans la wilaya de Djelfa est jugée élevée en ce qui concerne la protection et la valorisation des ressources naturelles, qui occupe la première place avec un taux de 89,86 % des actions, soit 81,27 % des ressources financières.

Les actions programmées pour l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population rurale se limitent à la distribution des kits solaire et l'amenée des équipement utilisant l'énergie éolienne avec 4,49 % des actions, soit un pourcentage de consommation de 5,42 %.

L'axe diversification des revenus de la population rurale était fondée principalement sur la fourniture et la plantation fruitière d'olivier Aucun projet n'est inscrit dans la cadre de la promotion du travail féminin dans la région (promotion des activités artisanales, cuniculture, jardin potager ...)

En outre, nous signalons le manque flagrant de l'investissement dans les projets de réhabilitation du patrimoine rural, matériel et immatériel qui ne représente que 2,31 % des projets prévus.



Figure 13. Actions PPDR relative à l'amélioration des revenus et conditions de vie de la population rurale à Djelfa (C.F.D, 2021)

4.6.3 Analyse de la cohérence

En ce qui concerne la cohérence, nous avons fait une comparaison entre les objectifs et les moyens déployés. Les critères retenus pour cette analyse est d'ordre financier et physique, il s'agit du budget alloué à la mise en œuvre du programme, les moyens (humains et matériels) développés et les efforts d'animation du dispositif.

A cet égard, nous affirmons que la cohérence du programme suivant le critère financier est relativement moyenne avec un montant global de 3 400 947 937,56 dinars.

La mise en œuvre des projets PPDR approuvés, s'était fait à travers des contrats de performance confiés sous forme de marché global à l'entreprise régionale de génie rurale (ERGR) qui ne disposent pas des moyens humains et matériels nécessaire pour la bonne réalisation des actions. Par ailleurs, le suivi des opérations était assuré par la conservation des forêts de la wilaya qui a trouvé des difficultés dans ce sens.

A l'insuffisance de moyens humains et matériels, il faut ajouter un déficit d'intégration de la composante humaine dans les processus de planification des projets de développement. En effet, une conception valable et une mise en œuvre efficace du développement d'un territoire donné passe par la participation de ceux qui doivent en bénéficier, et ce n'est pas complètement le cas des projets de développements réalisés à Djelfa malgré la présence d'un représentant de la population rurale durant les réunions de travail.

Tableau 9. Critères référentiels d'évaluation choisis

Appréciation	Référentiel	Très faible	Faible	Moyenne	Bonne	Elevée
Efficacité	Taux de réalisation					X
	Respect des délais				X	
	Taux de couverture		X			
Pertinence	Amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations rurales	X				
	Augmentation et diversification des revenus des populations rurales	X				
	Valorisation et gestion durable des ressources naturelles					X
Cohérence	Budget			X		
	Moyens humains et matériels		X			
	Animation du dispositif		X			

Conclusion générale

Conclusion générale

Les espaces ruraux algériens ont été depuis les années 2006 un champ d'application de la politique de renouveau rural, dont l'objectif est de mettre en place une dynamique de promotion et développement rural qui s'accommode à un développement économique global et national.

Les PPDRI constituent l'instrument de base à travers lequel les pouvoirs publics visent l'accompagnement des populations rurales, notamment dans les zones éparses et isolées, pour mettre en valeur l'ensemble des atouts que présentent leurs territoires, en vue d'améliorer les conditions de vie de la population, d'augmenter et diversifier leurs revenus, valoriser et gérer durablement les ressources naturelles et protéger le patrimoine matériel et immatériel du monde rural.

La wilaya de Djelfa, à l'instar des autres wilayas steppiques a bénéficié des projets PPDRI durant la période 2009-2014. L'objectif recherché via cette contribution était de réaliser une évaluation rétrospective de ces projets afin de mettre en évidence ces impacts sur le territoire et la population rurale dans cette région.

A la lumière des résultats obtenus, il ressort que 82,09 % des actions prévues sont projetées sur terrain, ce qui se traduit par un taux de consommation de l'ordre de 3 400 947 937,56 DA. Ces dépenses ont été financées par le FLDDPS (46,83 %), le FDRMVTTC (32,28 %) et le PSD-DGF (20,89 %).

En matière de répartition des projets par thèmes fédérateurs, nous constatons que la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles (thème 3) a cumulé 89,86 % des actions et 81,27 % des dépenses. L'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations (thème 1) et l'augmentation et la diversification de leurs revenus (thème 2) n'ont pas pris beaucoup d'intérêt dans ces projets avec seulement 7,83 des actions. Il y a lieu de mettre l'accent sur le manque d'investissement dans les projets de réhabilitation du patrimoine rural, matériel et immatériel qui ne représentent que 2,31 % des opérations.

D'un point de vue indicateur d'impact, deux situations bien distinctes ont été observées, la première révèle d'une part des taux atteignant 100 % (localités touchées par les projets), et d'autre part un doublement des prévisions (nombre prévu des bénéficiaires).

La deuxième situation porte sur des indicateurs ayant des taux de réalisation significatifs, il s'agit du nombre des projets réalisés (82,09 %), les dépenses (85,01 %) et les opérations de

désenclavement (99,61 %). D'autres indicateurs possédant des taux de réalisation non significatif ont été enregistrés, c'est le cas de l'emploi crée (17,63 %) et le nombre des ménages touchés par le PPDRI (28,73 %).

Afin de compléter notre évaluation rétrospective, trois critères ont été retenus à savoir l'efficacité, la pertinence et la cohérence. Pour l'efficacité nous avons enregistré un taux de réalisation élevé, un bon respect des délais de réalisation et un faible taux de couverture. La pertinence se traduit par une faible augmentation et amélioration des conditions de vie de la population rurale et contrairement par une valorisation élevée des ressources naturelles. En matière de cohérence, nous signalons le manque des moyens favorables à la bonne conduite des projets.

En fin, des initiatives doivent être réalisées dont le but de réussir la politique de développement rural dans la wilaya. Il s'agit entre autres:

- D'encourager la participation de tous les acteurs locaux de la wilaya ;
- De lancer des études portant sur le diagnostic territorial ;
- De mettre sur le terrain les dispositifs nécessaires ayant pour but l'intégration de la population rurale dans le développement et ne se limiter pas à un représentant unique ;
- De diversifier les sources de financement des programmes ;
- De promouvoir la pluridisciplinarité dans la gestion territoriale ;
- D'adapter les procédures administratives trop contraignantes afin d'être plus efficace.

Références bibliographique

- Akerkar, A. 2015. Etude de la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR) : cas de la wilaya de Bejaia, *Revue nouvelle économie*, 12 (1) :5-29.
- Aouiche-Chenoune, O .2017. Évaluation socioéconomique des projets de développement rural dans la wilaya de Tizi Ouzou et perspective de développement rural durable des territoires, Thèse Doctorat, Université Tizi Ouzou, 331 p.
- Aouiche-Chenoune, O., Pecqueur, B., Djenane, A .2017. La territorialisation de la politique rurale en Algérie, adaptation ou rupture ? Analyse à partir d'une étude de cas : la wilaya de Tizi Ouzou, *Mondes en développement*, 1 (177) : 79 -100.
- A.N.R.H. 1994. Agence National des Recherches Hydrauliques, Synthèse des études et exploitation des données existantes su le synclinal de Djelfa : 45 – 90.
- A.S.A.L. 2010. Finalisation de la carte nationale de sensibilité à la désertification par l'outil spatial. <http://www.asal.dz/desertification.php>.
- Banque mondiale, 2000. Evaluation de l'impact des projets de Développement sur la pauvreté, Manuel à l'attention des Praticiens, Etats-Unis d'Amérique, 196 p.
- Baré, J.F. 1997. « L'anthropologie et les politiques de développement », *Terrain*, 28 : 139-152.
- Barret, D; Blundo-Canto, G; Dabat, M-H; Devaux-Spatarakis, A ; Faure, G Hainzelin, E Mathé, S ; Temple, Toillier, L ; Triomphe, B. 2017. Évaluation ex post des impacts de la recherche agronomique dans les pays du sud, Cirad, 100 p.
- Bendjeffal, B. 2017. Essai d'évaluation de la politique Algérienne de développement rural. Thèse Doctorat. Univ Mascara. 311 p.
- Bensania, M. 2012. La politique du renouveau rural dans la wilaya de Ghardaïa : Situation et perspective. Mémoire d'Ingénieur, Univ Ouargla, 127 p.
- Berkane, Y., Moussaoui, A .2012. La politique du renouveau rural en Algérie: un essai d'évaluation, *Revue des sciences économique de gestion et des sciences commerciales*, 8 : 1-19.
- Bessaoud, O. 2008. Les organisations rurales au Maghreb, *Économie rurale* (1) : 8–21.
- Bessaoud, O, Pellissier, J.-P, Rolland, J.-P, Khechimi, W. 2019. Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, (Rapport de recherche), CIHEAM-IAMM, 82 p.

- Boukhari, M. H, 2003. Montage et gestion des projets. Manuel de formation, 58 p.
- Chaib, B., Baroudi, N. 2014. La stratégie du développement rural en Algérie dans un cadre de renouveau et approche participative, Revue algérien de développement économique, 1 : 31-46.
- Chevalier, P., Dedeire, M .2014. Application du programme leader selon les principes de base du développement local, Économie rurale, 4 : 9-25.
- Chevalier, P., Dedeire, M, Ghiotti, S., Hirczak, M., Razafimahefa, L .2010. L'espace rural euro-méditerranéen : approches méthodologique et typologique, Cahiers de géographie du Québec, 54 (152) : 291 - 312.
- C.F.D .2017. Bilan des reboisements dans la wilaya de Djelfa.
- C.F.D .2021. Bilan des projets de proximité et de développement rural dans la wilaya de Djelfa.
- Commission Européenne, 2001. Manuel Gestion du Cycle de Projet : Guide récapitulatif des formateurs - Version 1.1., Unité Evaluation de l'Office de Coopération Européenne, Bruxelles.
- Commission Européenne. 2006a. Guide d'évaluation de projet et de programme. 47 p.
- Commission Européenne. 2006b. Bases méthodologiques d'évaluation 103 p.
- Djaballah, 2008. Effet de deux méthodes d'aménagement « mise en défens et plantation » sur les caractéristiques floristiques et nutritives des parcours steppiques de la région de Djelfa ? Thèse de Magister en protection de l'environnement en zones arides, université Kasdi Merbah, Ouargla, 141 p.
- D.G.P.D, 2018. Guide méthodologique d'élaboration et de suivi-évaluation des politiques publiques intégrant les dimensions transversales : emploi, genre et changement climatique, Tome II : Suivi-Evaluation des politiques publiques, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'intégration régionale, 110 p.
- D.P.S.B. 2018. Monographie de la wilaya de Djelfa (Rapport final), 63 p.
- D.S.A. 2017. Bilan annuel de recensement des activités agricoles à travers la wilaya de Djelfa, 47 p.

- Gaci, D ; Huguenin, J ; Kanoun ; M ; Boutonnet, J.P ; 4 Abdelkrim, H. 2021. Nouvelles mobilités pastorales : cas des éleveurs d'ovins de la wilaya de Djelfa, Algérie, Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, 74 (1) : 1-9.
- Gignoux-Ezratty, V. 2012. Développement d'une nouvelle approche pour la performance durable des projets d'une organisation, Thèse Doctorat, Ecole centrale des arts et manufactures, Paris, 309 p.
- Guérin, M. 2008. Évaluation des politiques de développement rural Quelques éléments d'analyse, Économie rurale, 307 : 39-52.
- Halitim, A. 1988. Sols des régions arides d'Algérie. Office des publications universitaires, 54 p.
- Hocine, H. 2018. Analyse des bilans des PPDR et des PPLCD dans la wilaya d'El Bayadh : Cas de la commune de Rogassa, Mémoire Master, Université Abou Bekr Belkaid, Tlemcen, 85 p.
- Kherfane, N. 2014. Les outils de gestion de l'espace et la réalité du développement urbain non maîtrisé "approche géomatique : Cas de la ville de Djelfa, Thèse de Magister en Aménagement du territoire, université Hadj Lakhdar, Batna, 236 p.
- Koussa, M., T. Bouziane, T. 2018. Apport du SIG à la cartographie des zones à risque d'érosion hydrique dans la région de Djelfa, Algérie. Journal Scientifique Libanais, 19 (1): 31 - 46.
- Laib, S. 2020. La démarche des PPDR en Algérie de la phase pilote à la phase de généralisation, Revue de droit et des sciences humaines –Études Economique, 19 (02) : 301 – 313.
- M.A.D.R. 2006. Le renouveau agricole et rural revue et perspective, 23 p.
- M.A.D.R. 2012. La Politique du Renouveau rural en Algérie, 34 p.
- Merabet, H. 2018. Application des techniques de la géomatique pour la spatialisation des indicateurs environnementaux. Cas de l'indicateur Sensibilité à la désertification de la wilaya de Djelfa, Mémoire de Master en Ecologie Forestière et Désertification, Université Ziane Achour, Djelfa, 93 p.
- Perret, B. 2008. L'évaluation des actions publiques, UAP-AMECO: programme d'appui au management de l'économie, Alger.

-
- Pouget, M. 1980. Les relations sol-végétation dans les steppes Sud-algéroise .Trav.et DOC.ORSTOM, paris, 53 p.
- Roussel, V., Vollet, D., Hadjab, F. 2010. « Les coordinations gérontologiques dans les espaces ruraux : quelle efficacité?: Illustration à partir de l'évaluation des centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) dans deux départements français (la Nièvre et la Creuse) », *Gérontologie et société*, 135(4) : 259 – 275.
- Semmache, N. 2015. Impact des projets de Proximité de développement rural intégré (PPDRI) sur le développement de l'entrepreneuriat rural en Algérie: Cas de la wilaya de Tlemcen, Thèse de Magister en Innovation et Entrepreneuriat, Université Abou Bekr Belkaid –Tlemcen, 251 p.
- Souidi, Z., Bessaoud, O .2011. Valorisation des espaces ruraux en Algérie: une nouvelle stratégie participative, *NEW Médit*, 1 : 17-24.
- Trosa, S. 2003. L'évaluation des politiques publiques, Institut de l'Entreprise, 75 p.
- Zaghib, M .2009. Évaluation et impacts des projets de proximité de développement rural (PPDR) sur l'agriculture et le développement rural local. Cas des zones de montagnes du Nord de la wilaya de Sétif, Thèse de Magister, Université de Sétif, 173 p.

Résumé

Cette contribution vise à évaluer la stratégie de développement rural adoptée dans la wilaya de Djelfa. Il s'agit d'une évaluation rétrospective d'un programme qui a duré de 2010 à 2014.

Cette évaluation rétrospective porte sur les projets de proximité et de développement rural intégré (PPDRI) qui constituent l'outil privilégié de mise en œuvre de la politique nationale de renouveau agricole et rural.

Les indicateurs utilisés lors de cette évaluation concernent les réalisations physiques et financiers, les thèmes fédérateurs, l'efficacité, la pertinence et la cohérence.

Mots clés : PPDRI, Djelfa, évaluation rétrospective, efficacité, pertinence, cohérence

Summary

This contribution aims to assess the rural development strategy adopted in the wilaya of Djelfa. It is a retrospective evaluation of a program that spanned from 2010 to 2014.

This retrospective evaluation focuses on the proximity and integrated rural development projects (PIRDP) which constitute the privileged tool for implementing the national policy for agricultural and rural renewal.

The used indicators during this assessment concern physical and financial balances, unifying themes, efficiency, relevance and consistency.

Keywords : PPDRI, Djelfa, retrospective evaluation, efficiency, relevance, consistency

الملخص

تهدف هذه المساهمة إلى تقييم استراتيجية التنمية الريفية المعتمدة في ولاية الجلفة ما بين عامي 2010 و 2014.

يركز هذا التقييم الاستراتيجي على مشاريع التنمية الريفية المدمجة (PPDRI) التي تشكل الأداة المفضلة لتنفيذ السياسة الوطنية للتجديد الزراعي والريفي.

تتعلق المؤشرات المستخدمة خلال هذا التقييم بالإنجازات المادية والمالية، توحيد الموضوعات، الفعالية، الملاءمة و الاتساق.

الكلمات المفتاحية : PPDRI، الجلفة، التقييم استراتيجي، الفعالية، الملاءمة، الاتساق